

A woman in profile, walking from left to right, carries a large, weathered log balanced on her head. She is wearing a patterned dress and a headwrap. The background is a savanna landscape with acacia trees under a clear sky. The entire image is overlaid with a semi-transparent pink filter.

20
Rapport
annuel 19



BAOBAB

SOMMAIRE





LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE.....	4
---	----------

NOTRE IMPACT EN 2019.....	6
----------------------------------	----------

LE RAPPORT DE DIRECTION.....	9
-------------------------------------	----------

Faits marquants de 2019	10
Nos clients	11
Nos produits et services	12
La gouvernance du Groupe	14
Les perspectives 2020	15

LES FILIALES DE BAOBAB.....	17
------------------------------------	-----------

Madagascar	18
Sénégal	20
Nigeria	22
Côte d'Ivoire	24
Mali	26
Tunisie	28
Burkina Faso	30
République démocratique du Congo	32
Zimbabwe	34
Chine	36
Baobab+	38

LES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE.....	43
--	-----------

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

L'Afrique continue de faire face à un défi démographique important avec des millions de nouveaux entrants sur le marché du travail. Selon la Banque africaine de développement, sur les quelque 12 millions de diplômés qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi, seuls 3 millions d'entre eux en obtiennent un. Si l'entrepreneuriat constitue une réelle opportunité pour échapper au chômage, près de 53 % des microentreprises et des PME (environ 35 millions) ont peu ou pas accès aux financements. Notre rôle de fournir des services financiers aux personnes exclues du secteur bancaire est crucial dans la lutte contre la pauvreté. Ces dix dernières années, les institutions de microfinance (IMF) ont prêté des centaines de milliards de dollars, avec un taux de croissance annuel moyen de 11,5 % sur les cinq dernières années. Dans le monde, les bénéficiaires des IMF seraient ainsi passés de 98 millions en 2009 à 139,9 millions en 2018.

Depuis sa création en 2005, le groupe Baobab ne cesse de s'engager afin de soutenir le développement des PME, et de contribuer au développement de l'économie locale en Afrique et en Chine. Fort d'une quinzaine d'années d'existence, le groupe Baobab devient l'un des leaders dans l'inclusion financière en Afrique et en Chine avec près de 1,1 million de clients.

Cette année, le groupe Baobab a connu de bonnes performances malgré les tensions macroéconomiques et l'instabilité politique qui touchent certains pays où nous travaillons.

Par ailleurs, en dépit des chocs extérieurs et des incertitudes politico-économiques autour des élections qui ont eu lieu dans six pays africains (Afrique du Sud, Algérie, Libye, Nigeria, Sénégal, Tunisie), la croissance économique africaine est restée stable à 3,4 % en 2019 (contre 3,5 % en 2018). La croissance économique chinoise, quant à elle, est passée de 6,6 % en 2018 à 6,2 % en 2019. Les études expliquent ce ralentissement à la fois

comme une conséquence de la politique de contrôle des risques financiers, le résultat des tensions commerciales avec les USA et le ralentissement mondial.

En 2019, nous avons terminé l'année avec près de 1 Md€

de prêts décaissés et un portefeuille brut de 714 M€ en Afrique et en Chine. Ces prêts soutiennent la croissance des entrepreneurs et contribuent à l'amélioration des conditions de vie de leur famille, leur permettant de planifier leur avenir.

La hausse des dépôts, qui provient majoritairement des filiales Baobab Madagascar (+ 3 M€), Baobab Sénégal (+ 3 M€) et Baobab Nigeria (+ 5 M€), montre une réelle confiance de nos clients. La forte croissance de nos filiales à Madagascar, en Côte d'Ivoire et en Chine vient renforcer encore plus la stabilité de notre Groupe.

“ En 2019, nous avons terminé l'année avec près de 1 Md€ de prêts décaissés et un portefeuille brut de 714 M€ en Afrique et en Chine. Ces prêts soutiennent la croissance des entrepreneurs et contribuent à l'amélioration des conditions de vie de leur famille, leur permettant de planifier leur avenir. ”

En 2019, le groupe Baobab a enregistré un très bon résultat financier. Le résultat consolidé après impôts atteint 25 M€, + 45 % par rapport à 2018, ce qui place Baobab parmi les leaders des sociétés de microfinance (financement des microentreprises et PME) en Afrique et en Chine.

Cette forte croissance et ces bons résultats financiers confortent notre vision d'être l'institution financière de choix pour les entrepreneurs en Afrique et en Chine, et constituent une base solide pour les années à venir. Nous savons que l'année 2020 sera pleine de défis que nous saurons relever en plaçant les clients que nous servons au cœur de nos activités, en renforçant la formation du personnel et en développant nos canaux de distribution digitaux.

Nous souhaitons particulièrement remercier Arnaud Ventura pour ce qu'il a construit en créant et en développant le groupe Baobab. Nous pouvons être fiers de ce qui a été réalisé mais beaucoup de travail attend encore la nouvelle équipe.

Nous adressons nos félicitations à tous les collaborateurs du groupe Baobab pour les bons résultats. Nous sommes confiants et optimistes grâce à leur engagement. Nous remercions également nos partenaires et nos actionnaires pour leur confiance et leur soutien au cours de cette année. Nous sommes convaincus que le succès nous attend en 2020 et pour les années à venir. ●



Arnold EKPE
Président du Conseil
de Surveillance



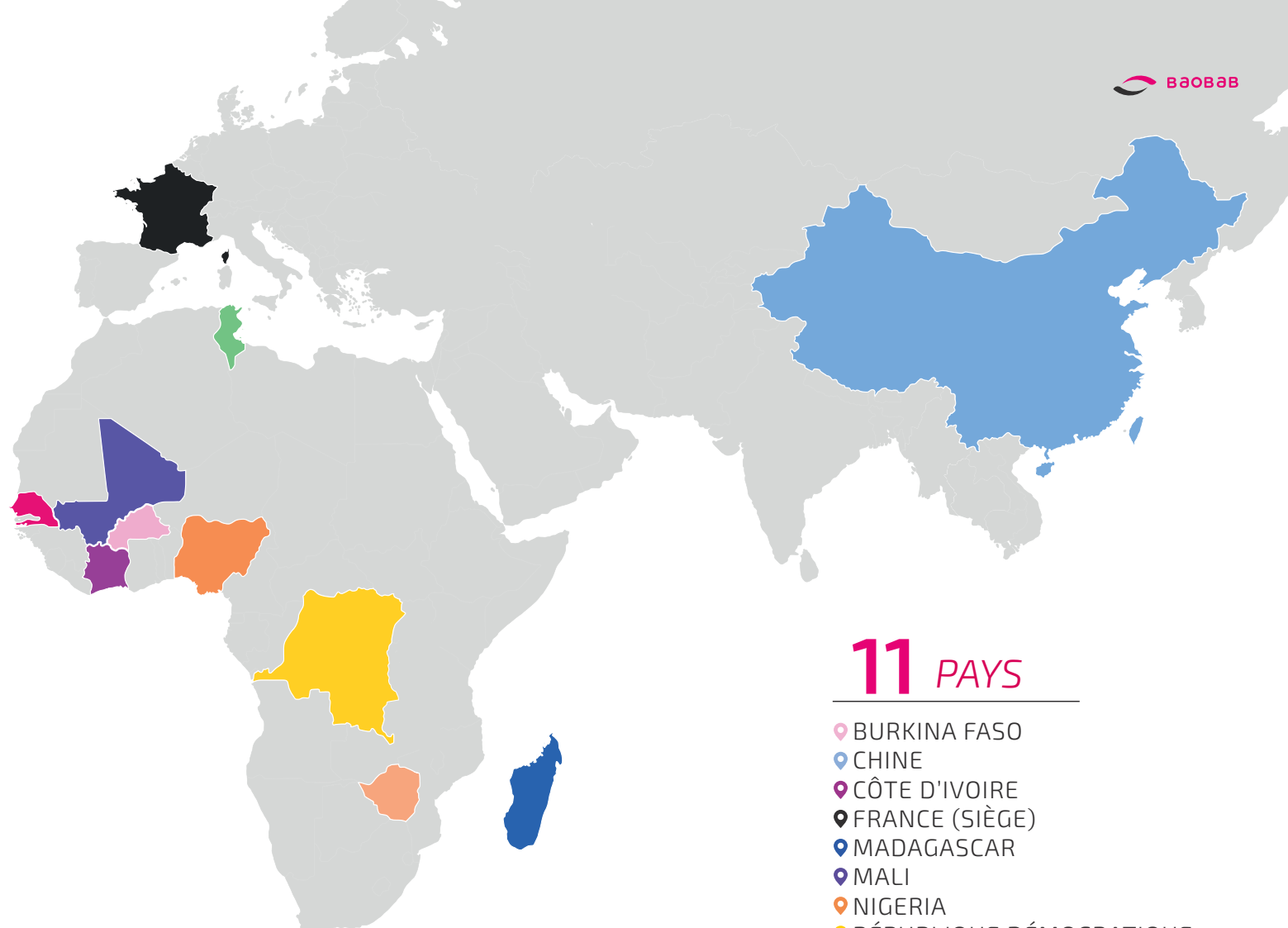
Philip SIGWART
Président du Directoire

NOTRE IMPACT EN 2019

Notre vision: être le groupe d'institutions financières de choix pour les entrepreneurs.

Lancé en 2005, Baobab compte aujourd'hui plus de 1,1 million de clients sur 10 marchés. Plus de 4 000 employés travaillent ensemble pour **simplifier la banque et satisfaire les besoins des entrepreneurs**. Notre objectif est de révolutionner les services financiers, de les rendre simples, rapides et accessibles, et de libérer pleinement le potentiel de nos clients où qu'ils soient et quelle que soit leur situation financière.





11 PAYS

- BURKINA FASO
- CHINE
- CÔTE D'IVOIRE
- FRANCE (SIÈGE)
- MADAGASCAR
- MALI
- NIGERIA
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
- SÉNÉGAL
- TUNISIE
- ZIMBABWE



6,6 %
DE PORTEFEUILLE
À RISQUE À 30
JOURS



44 %
DE CRÉDITS
DIGITAUX

RÉSULTAT
NET



25 M€

FONDS
PROPRES



158 M€

ACTIF
TOTAL



820 M€



714 M€
D'ENCOURS DE CRÉDIT



257 M€
D'ENCOURS D'ÉPARGNE



#1

LE RAPPORT DE DIRECTION

*Baobab, le groupe d'institutions
financières de choix pour les
entrepreneurs.*



FAITS MARQUANTS DE 2019



Le Marché
de légume à
Lagos

En Afrique et en Chine, le groupe Baobab a terminé l'année avec un peu plus de 714 M€ d'encours de crédit et 257 M€ de montant de dépôt. Ces prêts soutiennent la croissance des entrepreneurs et contribuent aux moyens de subsistance de leur famille, leur permettant de planifier leur avenir.

Le Groupe a connu une croissance importante au Sénégal, en Côte d'Ivoire et en Chine. Les emprunts à court terme ont augmenté de 10 M€ sur le Groupe, cette augmentation s'explique principalement par les bonnes performances de Baobab Madagascar (+ 4,5 M€), des entités chinoises (+ 3 M€) et de la RDC (+ 3,6 M€).

Fin 2019 en Afrique, environ un crédit sur trois a été renouvelé en quelques minutes grâce à notre algorithme de notation basé sur l'historique des clients. Ces décaissements automatisés de renouvellement des prêts ont atteint près de 100 M€ cette année avec un faible risque et une grande satisfaction des clients.

Plus de 180 000 nanocrédits Taka pour un volume de 28 M€ ont été décaissés cette année instantanément. Les nanocrédits permettent aux entrepreneurs de profiter d'opportunités commerciales et aux familles de faire des achats imprévus lorsqu'elles ont peu d'argent disponible à court terme.

Enfin, en 2019, la campagne de changement de nom « MicroCred devient Baobab » touche à sa fin avec l'annonce de MicroCred Sénégal qui devient Baobab Sénégal en début d'année. En 2020, les dernières agences seront modifiées, et le nom Baobab se répandra dans toute l'Afrique !



NOS CLIENTS

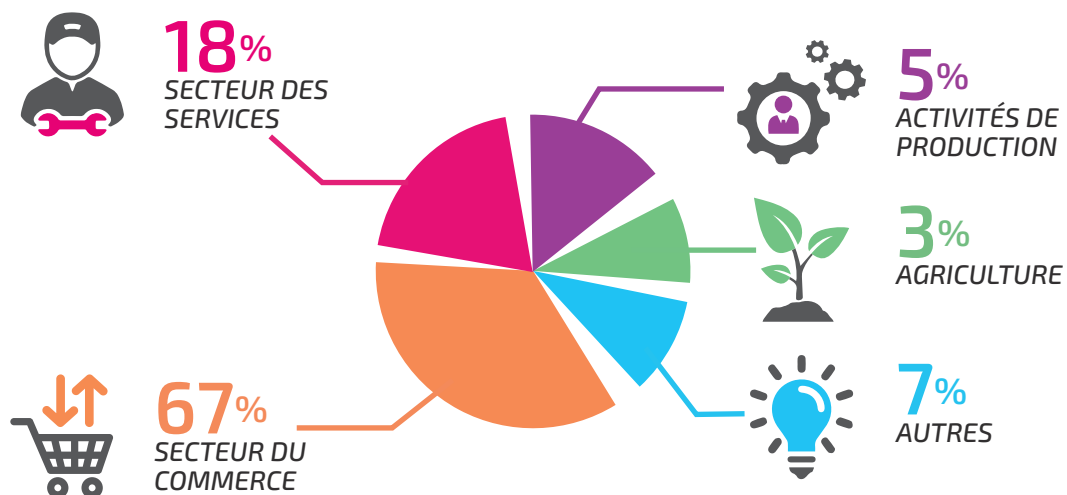
Au 31 décembre 2019, le groupe Baobab compte 1,1 million de clients, en majorité des microentrepreneurs et des PME.

L'encours du portefeuille de prêts s'élève à 714 M€. Le montant moyen des prêts décaissés est de 2 238 € pour une durée moyenne de 13 mois. La majeure partie du portefeuille est destinée au financement du fonds de roulement des entreprises.

Le montant total de l'épargne collectée atteint presque 257 M€ en 2019, en augmentation de 9 % par rapport à 2018.

Baobab finance en grande majorité le secteur du commerce (67 %), le secteur des services (18 %) et les activités de production (5 %). En 2019, 45 % des clients sont des femmes et 44 % ont moins de 40 ans.

PROFIL DES ACTIVITÉS DE NOS CLIENTS



NOS PRODUITS ET SERVICES



Crédit

Le crédit est destiné à financer le fonds de roulement et/ou les besoins d'investissement des petites et microentreprises. Les clients ciblés peuvent être de très petits entrepreneurs qui recherchent des microcrédits (moins de 3 000 €) remboursables à court terme (moins de 12 mois), aussi bien que des PME nécessitant des prêts plus élevés (jusqu'à 300 000 €) et des échéances plus longues (jusqu'à 60 mois), pour soutenir des investissements substantiels.

Baobab continue de distribuer son produit digital de nanocrédit Taka, conçu pour faire face à un imprévu ou saisir une opportunité d'affaire. En 2019, Baobab a ainsi décaissé 180 000 crédits Taka pour un volume de 29 M€. Le crédit Taka représente 42 % du nombre total de décaissements du Groupe.



180 000

CRÉDITS TAKA
DÉCAISSÉS EN 2019
POUR UN VOLUME DE

29 M€

Le produit Taka est accessible instantanément dans le réseau de correspondants Baobab par les clients identifiés comme éligibles par un algorithme de scoring. Baobab a renforcé le service permettant aux meilleurs clients de renouveler leur prêt en quelques minutes, grâce à une analyse de crédit scoring réalisée sur l'historique du crédit et un parcours client simplifié. La charge de travail administratif des équipes opérationnelles s'est réduite significativement.



Épargne

Baobab offre des comptes d'épargne disponibles à tout moment, divers plans d'épargne, et une gamme de dépôts à terme offrant des rendements attractifs.



Assurance

Le principal produit d'assurance offert par les différentes filiales du Groupe protège les emprunteurs et permet le remboursement de leur prêt en totalité en cas de décès ou d'invalidité.



Paiement

En plus des transactions en espèces réalisables au sein de ses agences, le groupe Baobab a développé des partenariats pour offrir des options de paiement sur chacun de ses marchés, comme les transferts électroniques et interbancaires, les cartes de paiement, les chèques, les bons de paiement, et le paiement électronique des factures.



Centre d'appels

Baobab a développé un centre d'appels dans chaque pays afin d'améliorer son service clients. Le centre d'appels permet de recueillir les suggestions, les avis et les réclamations des clients. Il permet également d'apporter des informations sur les produits et les services du Groupe et de mener des enquêtes de satisfaction. Il devient également un centre d'acquisition de clients potentiels à travers des campagnes de prospection.

Correspondants et correspondants dédiés

Le groupe Baobab a développé des services pour rester proche de ses clients même dans les zones éloignées. Il s'agit des réseaux de correspondants et de correspondants dédiés.



Réseau de correspondants

Les points Baobab sont un réseau de correspondants où les clients Baobab peuvent effectuer des transactions: le dépôt et le retrait d'espèces, le remboursement de leur échéance de prêt et le transfert d'argent d'un compte à un autre. Et ce en toute sécurité grâce à un dispositif biométrique directement connecté au système de Baobab. Le groupe Baobab exploite désormais des réseaux de correspondants sur trois marchés (Côte d'Ivoire, Madagascar et Sénégal) avec 902 points de service complétant les réseaux d'agences physiques dans ces pays.

Réseau de correspondants dédiés

Le réseau de correspondants dédiés a été établi pour venir en renfort des agences Baobab et devenir un avant-poste de services pour les clients de Baobab dans des zones éloignées. Les clients peuvent ainsi ouvrir un compte, déposer ou retirer de l'argent, consulter le solde de leur compte, faire une demande de crédit, payer des factures, et transférer de l'argent. Le personnel des agences de Baobab recrute et forme ces correspondants dédiés, généralement des jeunes motivés à gérer leur propre entreprise. Par la suite, il leur est fourni un kiosque Baobab ayant reçu un branding spécial. Ils s'implantent alors dans des zones semi-rurales où Baobab voit un potentiel de croissance. Chaque kiosque se trouve à au moins 3 km ou plus d'une agence Baobab.

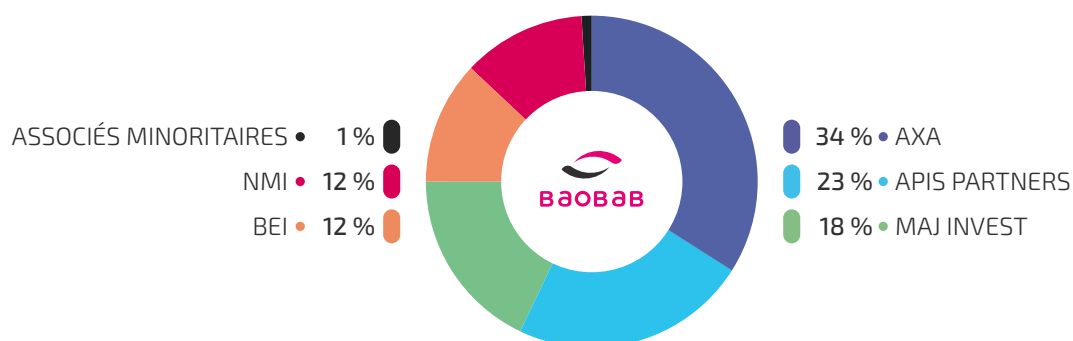
Ouverture de compte sur le terrain et demande de crédit sur smartphone

Baobab a développé une application d'ouverture de compte sur tablette utilisée sur le terrain. Elle permet aux agents de promotion ou aux correspondants dédiés d'ouvrir des comptes pour de nouveaux clients dans la rue en seulement 5 minutes. Le salarié recueille les informations du client à partir de sa carte d'identité et ses empreintes digitales à travers un dispositif biométrique connecté à l'application. Une fois les informations collectées, le personnel de l'agence les vérifie et confirme l'ouverture du compte. En complément de cette application d'ouverture de compte, a été développée une application de demande de crédit *Baobab to Loan*. Ainsi, les gestionnaires de portefeuille peuvent remplir une demande de crédit directement sur leur smartphone en renseignant les informations nécessaires.



LA GOUVERNANCE DU GROUPE

L'ACTIONNARIAT DU GROUPE



LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président

Arnold **EKPE**

Président d'honneur du Business Council for Africa, Royaume-Uni

Erick **DECKER**

Chief Investment Officer - Southern Europe and Emerging markets AXA

Garance **WATTEZ RICHARD**

Head, Emerging Customers - AXA

Vice-Président

Jean-Michel **PIVETEAU**

Conseil Banque et Finance

Alain **NADEAU**

Chef de représentation en Chine et en Mongolie - BEI

Kasper **SVARRER**

Managing Director

Thierry **PORTÉ**

Directeur Général de J.C. Flowers & Co.

Nick **TALWAR**

Venture Partner - APIS Partners

Thomas **KLUNGSØYR**

Directeur des Investissements NMI Frontier Fund

François **ROBINET**

Président d'Axa Strategic Ventures - AXA

Asad **NAQVI**

Partner - APIS Partners

LE COMITÉ DE DIRECTION

Philip **SIGWART**

Président du directoire

Delphine **MARTIN**

Directrice des ressources humaines

Hervé **GUYON**

Secrétaire général

Guillaume **LESAY**

Directeur des risques

Ruben **DIEUDONNÉ**

Directeur des opérations

Christina **REIFSCHEIDER**

Directrice administratif et financier

LES PERSPECTIVES 2020

La pandémie Covid-19 impacte fortement l'économie mondiale et n'épargne pas les pays où nous travaillons. Les petites entreprises, les petits commerçants, les microentrepreneurs voient leurs revenus diminuer considérablement. Dans cette crise, notre engagement à soutenir les plus vulnérables demeure plus fort que jamais. Chaque jour, le groupe Baobab travaille pour accompagner de manière personnalisée chaque client.

Baobab continue ainsi de renforcer sa position et de figurer parmi les leaders de fournisseurs de services financiers pour les microentrepreneurs et les petites et moyennes entreprises dans les pays où nous sommes présents. L'accent est mis en particulier sur l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises en termes de crédit, d'épargne, de moyen de paiement et de transfert.

Le groupe Baobab souhaite également poursuivre sa digitalisation et accélérer le développement de son offre de services mobiles, en particulier grâce à l'établissement de partenariats stratégiques avec des opérateurs mobiles ainsi que des leaders du e-commerce en Afrique.

En 2020, la priorité du groupe Baobab est de renforcer l'équipe du siège, à Paris, afin d'assurer au mieux le développement des filiales et de prévoir la migration du système d'information et de gestion. Basé sur des technologies innovantes, ce changement du système d'information et de gestion permet à Baobab de proposer des services à haute valeur ajoutée qui sont davantage adaptés à nos clients et leurs besoins •





#2

LES FILIALES DE BAOBAB

*Madagascar
Sénégal
Nigeria
Côte d'Ivoire
Mali
Tunisie
Burkina Faso
République Démocratique du Congo
Zimbabwe
Chine
Baobab+*

BAOBAB BANQUE MADAGASCAR

Baobab Banque Madagascar a lancé ses premières opérations en décembre 2006. Grâce à son offre diversifiée, l'institution a pu accompagner de très petites entreprises mais aussi des petites et moyennes entreprises dans leurs projets. En 2019, Baobab Banque Madagascar a octroyé des financements à 202 129 clients et confirme sa présence avec 42 agences et 322 correspondants.

 **202 129**
CLIENTS



56,7 M€
ENCOÛRS DE
CRÉDIT



52,4 M€
MONTANT DES
DÉPÔTS



17,8 %
DE PORTEFEUILLE À
RISQUE À 30 JOURS



697€
MONTANT DU
CRÉDIT MOYEN



632
COLLABORATEURS



364
POINTS DE
VENTE



ACTIF TOTAL
72,5 M€



FONDS PROPRES
9,3 M€



RÉSULTAT NET
0,3 M€



Dr Mamy

Médecin et gérant de cabinet médical à Tuléar Client de Baobab depuis 2016

Diplômé en médecine de l'université d'Ankatso en 2002, Dr Mamy ouvre son propre cabinet médical deux ans plus tard, à Ansoa, dans une région où il n'y a jamais eu de centre médical. En 2016, il participe à une formation sur le management médical. Cette formation, dispensée par Shops Plus en partenariat avec USAID, est à destination des clients du secteur privé de la santé de Baobab Banque Madagascar.

À l'issue de cette formation, Dr Mamy contracte son premier crédit afin d'ouvrir une nouvelle clinique à Tuléar en juillet 2019, entièrement équipée de matériels et appareils médicaux. Cela permet ainsi aux personnes situées dans des zones reculées d'avoir accès aux soins médicaux •



BAOBAB SÉNÉGAL

Baobab Sénégal ouvre sa première agence à Dakar en septembre 2007. Fort d'une dizaine d'années d'existence, l'institution est devenue l'un des leaders du marché, offrant des services différenciés de plus en plus innovants et uniques sur le marché. En 2019, Baobab Sénégal a octroyé des financements à 379 467 clients. Le réseau de Baobab Sénégal couvre aujourd'hui la quasi-totalité du territoire avec ses 46 agences et 495 points Baobab. Baobab Sénégal bénéficie d'une notation BBB+/Stable/w-3 effectuée par l'agence de notation West Africa Rating Agency (WARA) sur son échelle régionale.



379 467

CLIENTS



174,5 M€
ENCOURS DE
CRÉDIT



83 M€
MONTANT DES
DÉPÔTS



6,7%
DE PORTEFEUILLE À
RISQUE À 30 JOURS



1766€
MONTANT DU
CRÉDIT MOYEN



718
COLLABORATEURS



495
POINTS DE
VENTE



ACTIF TOTAL
190 M€



FONDS PROPRES
34 M€



RÉSULTAT NET
7,7 M€



Maïmouna

Teinturière et Couturière

Cliente de Baobab depuis 2016

Maïmouna est une teinturière et couturière de 57 ans qui habite à Dakar. Elle a démarré son activité de teinturerie en 2012. À ses débuts, elle n'avait que quelques clients. Au fil du temps, armée de patience et de rigueur, Maïmouna commence à gagner la confiance des gens grâce à son travail soigné et sa ponctualité sur les délais de livraison. Elle achète avec ses faibles revenus une machine à coudre pour réparer elle-même les tenues déchirées lors de la teinture. Comme sa clientèle augmente, elle se lance aussi dans la couture et recrute un jeune tailleur de son quartier.

Elle quitte sa banque pour rejoindre Baobab qu'elle connaît grâce à une de ses connaissances, déjà cliente. Avec son premier crédit



de 300 000 FCFA (460 €), Maïmouna a pu acheter une seconde machine qui lui a permis de développer son activité de couture.

Aujourd'hui à son 5^e cycle de crédit, elle a pu acquérir 5 machines à coudre et emploie désormais 2 salariés fixes. Durant les fêtes (Korité, Tabaski), elle engage ponctuellement de jeunes tailleurs pour l'aider.

Cette mère de famille est très heureuse de travailler avec Baobab qui l'a aidée à faire fructifier ses revenus et diversifier ses activités •

BAOBAB NIGERIA

Les activités au Nigeria débutent en mars 2010. Pour mieux répondre aux besoins de ses clients, Baobab Nigeria a rejoint le Système de règlement interbancaire nigérian (NIBSS, Nigerian Inter-bank Settlement System Plc). Ainsi, en plus des opérations en espèces, Baobab Nigeria offre désormais *via* NIBSS d'autres options de paiement. Le client peut effectuer des paiements, des transferts instantanés ou des remboursements d'échéances de crédit à travers les terminaux ou dans les banques partenaires. Par ailleurs, Baobab Nigeria a consolidé sa croissance en renforçant sa présence avec 21 agences en 2019 dans trois villes (Lagos, Abuja et Kaduna).



107 882

CLIENTS



25,1 M€
ENCOÛRS DE
CRÉDIT



15,2 M€
MONTANT DES
DÉPÔTS



3,3 %
DE PORTEFEUILLE À
RISQUE À 30 JOURS



1 093 €
MONTANT DU
CRÉDIT MOYEN



584
COLLABORATEURS



21
POINTS DE
VENTE



ACTIF TOTAL
36,9 M€



FONDS PROPRES
9 M€



RÉSULTAT NET
2 M€



Moses

Gérant d'une boutique de manuels scolaires à Kaduna Client de Baobab depuis 2009

Le nom de son entreprise est Progressive Bookshop. Cet entrepreneur de 49 ans a démarré son activité il y a vingt et un ans avec un petit capital de 1 500 NGN (3,45 €).

Installé dans la région de Kaduna, Moses a commencé à travailler avec Baobab en 2009 suite à la recommandation d'un ami.

À certains moments, il faisait face à de grosses commandes de livres de la part des écoles, mais il n'avait pas assez de capital. Grâce à un prêt de Baobab, il a été en mesure

de faire de nouvelles commandes et d'honorer ses livraisons.

Depuis qu'il travaille avec Baobab, son entreprise n'a cessé de se développer pour atteindre la taille d'une PME. À présent, il emploie 19 personnes. « Baobab a énormément aidé mon entreprise », a-t-il déclaré. Aujourd'hui, il en est à son 11^e cycle de prêt et, à l'avenir, il espère se lancer dans l'immobilier •



BAOBAB CÔTE D'IVOIRE

Créé en 2009, Baobab Côte d'Ivoire n'ouvre les portes de sa première agence qu'en octobre 2010 en raison de la crise politique. À la sortie de cette crise, les opérations de Baobab Côte d'Ivoire qui démarrent en juin 2011 participent à l'amélioration des conditions de vie de ses clients et au développement économique du pays. Jusqu'en 2013, l'institution est seulement présente à Abidjan avec 5 agences. L'année d'après, Baobab Côte d'Ivoire se déploie hors d'Abidjan en ouvrant plus d'une quinzaine d'agences en province. Actuellement, Baobab Côte d'Ivoire compte 28 agences, ainsi que 204 points Baobab. Le nombre de clients a augmenté de 59 % en 2019.



145,8 M€
ENCOURS DE
CRÉDIT



75,1 M€
MONTANT DES
DÉPÔTS



10,5 %
DE PORTEFEUILLE À
RISQUE À 30 JOURS



1766€
MONTANT DU
CRÉDIT MOYEN



615
COLLABORATEURS



232
POINTS DE
VENTE



ACTIF TOTAL
156 M€



FONDS PROPRES
36 M€



RÉSULTAT NET
9,3 M€



Tafa

Entrepreneuse, propriétaire d'une boutique de quincaillerie à Dimbokro

Cliente de Baobab depuis 2018

Tafa vend des articles divers depuis quelques années. Elle a par la suite décidé d'investir dans la vente de quincaillerie. Cependant, elle avait du mal à trouver un financement pour son commerce. Même si elle connaissait les services proposés par le groupe Baobab depuis longtemps, elle n'a jamais osé sauter le pas. En 2017, elle fait une première demande de prêt auprès de Baobab, mais s'est finalement rétractée par peur des complications.

Un an plus tard, Tafa s'est décidée pour de bon et a fait une nouvelle demande de prêt. Aujourd'hui, elle en est à son 4^e cycle de prêt. Grâce au soutien de Baobab, elle a pu ouvrir un autre magasin.

Baobab l'a aidée à développer son business et a ainsi contribué à soutenir toute sa famille.



Très satisfaite de sa collaboration avec Baobab, elle encourage vivement toutes ses amies et voisines à devenir également clientes de Baobab afin de libérer leur potentiel ! ●



BAOBAB MALI

Baobab Mali ouvre les portes de sa première agence à Bamako en septembre 2013. L'institution est l'un des leaders spécialisés dans l'inclusion financière du pays. Actuellement, Baobab Mali compte 52 609 clients – dont la majorité travaille dans le secteur du commerce – et finance principalement des microentrepreneurs ainsi que des petites et moyennes entreprises. Son réseau se compose de 19 agences et 320 collaborateurs dont près de la moitié travaille sur le terrain.



52 609
CLIENTS



38 M€
ENCOURS DE
CRÉDIT



15 M€
MONTANT DES
DÉPÔTS



11,4 %
DE PORTEFEUILLE À
RISQUE À 30 JOURS



1 515€
MONTANT DU
CRÉDIT MOYEN



320
COLLABORATEURS



19
POINTS DE
VENTE



ACTIF TOTAL
41,7 M€



FONDS PROPRES
7,2 M€



RÉSULTAT NET
0,4 M€



Amadou

Propriétaire d'une boutique de prêt-à-porter et de chaussures à Bamako Client de Baobab depuis 2017

Amadou, 37 ans, a commencé son activité en vendant des pagnes en 2008. En 2017, il souhaite l'étendre à des chaussures faites main qui connaissent beaucoup de succès. Il a toujours voulu développer son commerce mais il était fortement limité car il n'avait pas beaucoup de capital. Une de ses voisines, employée de Baobab, lui conseille de se rapprocher de Baobab. Elle lui explique également comment mieux gérer son entreprise (en organisant un registre de suivi de son activité par exemple). Aussi, lorsqu'il fait sa demande, il obtient son prêt en moins d'une semaine. Amadou a pu ainsi faire appel aux meilleurs fournisseurs afin de satisfaire sa clientèle, augmenter ses marchandises et accroître ses ventes.



Grâce à son prêt, Amadou a pu améliorer et diversifier ses revenus. Il a ouvert une seconde boutique et emploie désormais 4 employés à plein temps. Il a décidé ensuite d'investir dans d'autres secteurs, notamment en achetant un terrain pour développer des activités agricoles et créer de l'emploi au sein de sa communauté.

Aujourd'hui, il en est à son 4^e cycle de prêt et est vraiment fier d'être un client de Baobab.

« Je ne pouvais trouver personne qui me donnerait un prêt pour développer mon entreprise. J'ai pu développer mes activités et aujourd'hui, j'ai une maison. Baobab a énormément changé ma vie. »•

BAOBAB TUNISIE

Baobab Tunisie ouvre sa première agence en novembre 2014 et finance une large gamme de clients, de la très petite entreprise à la PME. L'institution compte un réseau de 18 agences dont 17 agences physiques réparties dans l'ensemble de la Tunisie et une agence mobile qui sillonne tout le territoire. Il s'agit d'un camion, décoré aux couleurs de Baobab et aménagé de façon à accueillir les clients dans les meilleures conditions, et ce dans les zones reculées.



66 199
CLIENTS



27,5 M€
ENCOÛRS DE CRÉDIT



2,5 %
DE PORTEFEUILLE À RISQUE À 30 JOURS



992 €
MONTANT DU CRÉDIT MOYEN



304
COLLABORATEURS



18
POINTS DE VENTE



ACTIF TOTAL
32,3 M€



FONDS PROPRES
5,75 M€



RÉSULTAT NET
1,6 M€



Naiïma

Agricultrice à El Fahs

Cliente de Baobab depuis 2015

Naima a réalisé une étude de faisabilité de projet agricole dans la zone rurale d'El Fahs, dans le gouvernorat de Zaghuan d'où elle est originaire. Elle a débuté en cultivant des olives mais aussi en élevant des volailles. Même avec des débuts modestes, elle est fière de son travail aujourd'hui. « Mon projet a été doublement récompensé par des médailles et des trophées. J'ai obtenu une double médaille d'or au niveau national dans la catégorie production biologique. Mon mari m'aide beaucoup, mais ce qui m'a vraiment aidée à développer mes activités, c'est le financement de Baobab. »

Pour Naima, bénéficier d'un prêt auprès de Baobab lui a permis de développer rapidement ses activités



notamment en achetant des terrains supplémentaires. Elle a également pu démarrer une troisième activité qui est l'apiculture. « Je produis du miel 100 % naturel et biologique sans aucun additif et que je souhaite commercialiser à la fois sur le marché national et international. J'ai vraiment

le potentiel pour assurer la production nécessaire. Et avec le soutien financier de Baobab, je pourrai aussi garantir la quantité de production exigée et garantir un emballage de qualité. Pour moi, le l'exigence bio est l'avenir de la Tunisie.»

Son huile d'olive vierge biologique a été récompensée parmi les 24 gouvernorats et son miel a reçu le meilleur prix du gouvernorats de Zaghuan. « Je considère Baobab Tunisie comme étant un partenaire financier de référence et mon allié pour garantir la réalisation de mes ambitions et la pérennité de mon projet. » ●

BAOBAB BURKINA FASO

Baobab Burkina Faso commence ses activités avec l'ouverture de sa première agence en septembre 2016 à Ouagadougou. Pour mieux servir ses clients, l'institution propose le nanocrédit Taka et le renouvellement automatisé de crédit. En trois ans, Baobab Burkina Faso a développé son réseau qui compte actuellement 5 agences, dont 4 à Ouagadougou, la capitale administrative du pays, et 1 à Bobo-Dioulasso, la capitale économique. L'effectif total a connu une augmentation de plus de 60 % en une année. Actuellement, l'institution compte 170 collaborateurs et 25 472 clients.



25 472

CLIENTS



27 M€
ENCOURS DE
CRÉDIT



13 M€
MONTANT DES
DÉPÔTS



2,8 %
DE PORTEFEUILLE À
RISQUE À 30 JOURS



2 279 €
MONTANT DU
CRÉDIT MOYEN



170
COLLABORATEURS



5
POINTS DE
VENTE



ACTIF TOTAL
31,7 M€



FONDS PROPRES
5,9 M€



RÉSULTAT NET
0,5 M€



Baba

Entrepreneur dans le dépôt et la vente d'eau potable à Ouagadougou

Client de Baobab depuis 2018

Baba est un entrepreneur de 52 ans, qui habite à Ouagadougou dans le quartier Bonheur ville où il exerce également son activité. C'est en 1992 qu'il retrouve son pays après quatorze années passées en Europe. En 1998, il se lance dans le secteur du loisir et de la restauration, sans succès. Il se retrouve alors à travailler pour une entreprise dont le directeur est un client de Baobab. En parallèle de cet emploi, Baba gère une petite boutique de dépôt et de vente d'eau conditionnée en sachet. Voyant la détermination de son employé et son goût prononcé pour l'entrepreneuriat, le patron de Baba décide de le mettre en contact avec Baobab. C'est en octobre 2018 qu'il se rend à l'agence Patte

d'Oie pour l'ouverture de son compte. Dix jours plus tard, il reçoit son premier prêt qui lui permet de trouver, dans un premier temps, un lieu de stockage plus adapté, puis d'acquérir un véhicule afin d'assurer la distribution vers les points de vente. Grâce à Baobab, Baba a obtenu 2 cycles de crédit (6 et 9 MFCFA, soit 9 et 14 k€) et 8 Taka dont il s'est acquitté sans difficulté. Il a pu non seulement acquérir de 3 nouveaux entrepôts pour le stockage, mais également ouvrir une mini-alimentation et un dépôt de gaz.

Aujourd'hui, il est patron d'une entreprise avec une vingtaine d'employés et dispose d'un parc automobile constitué de 2 camions et 7 motos-taxis pour garantir la distribution.

Il est fier de pouvoir fournir, grâce à Baobab, de l'eau potable conditionnée en sachet et en bidon. Il a été plusieurs fois caution de crédit à Baobab, il fait également des dons de charité. « J'espère toujours être accompagné par Baobab afin de pouvoir réaliser mes rêves qui sont d'ouvrir une grande alimentation, qui portera le nom de "Baobab", et d'acheter un camion pour le transport d'agrégats. » •



BAOBAB REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le groupe Baobab a acquis en 2017 la société OXUS RDC qui est une institution de microfinance ayant démarré ses activités en juillet 2013. En deux ans, l'institution a octroyé des financements à plus de 40 000 clients, en majorité des microentrepreneurs et des petites et moyennes entreprises. Baobab RDC accompagne les besoins de ses clients notamment en renforçant la digitalisation de son offre. L'année 2019 a été l'occasion de développer son réseau qui compte actuellement 6 agences et 174 employés, dont 40 % de femmes.



11,4 M€
ENCOURS DE
CRÉDIT



3 M€
MONTANT DES
DÉPÔTS



16,3 %
DE PORTEFEUILLE À
RISQUE À 30 JOURS



2 050 €
MONTANT DU
CRÉDIT MOYEN



174
COLLABORATEURS



6
POINTS DE
VENTE



ACTIF TOTAL
15,2 M€



FONDS PROPRES
2,7 M€



RÉSULTAT NET
(0,18) M€



Amos

Entrepreneur dans la téléphonie mobile et le mobile money à Kinshasa

Client de Baobab depuis 2013

À 45 ans, Amos est un commerçant kinois qui opère dans le secteur de la téléphonie mobile et du *mobile money*. Il vend des téléphones portables et propose à ses clients les services M-Pesa, Orange Money et Airtel Money. Amos avait fait appel à d'autres institutions de microfinance avant de devenir un client de Baobab RDC. En treize ans de business, il a fait face à plusieurs difficultés dont les vols mais aussi la maladie grave de sa femme.



Son banquier ne lui étant pas d'une grande aide, sur le conseil d'un de ses proches, il décide de frapper à la porte de Baobab.



En 6 cycles de prêt, Amos a pu ouvrir 4 nouveaux points de vente. Il ne compte pas s'arrêter tant qu'il n'aura pas couvert toute la capitale de Kinshasa avec un objectif de 24 magasins !

Il trouve en Baobab un partenaire fiable qu'il ne cesse de recommander à d'autres entrepreneurs de son secteur et à sa famille.

Outre son projet d'expansion, il envisage également d'acheter une maison pour ne plus être locataire.

Il emploie 8 travailleurs, dont 5 femmes, et déclare : « Ma plus grande fierté est le fait de payer le salaire mensuel de mes employés et de les voir s'épanouir au quotidien. » ●

BAOBAB ZIMBABWE

MicroKing Finance a été racheté par le groupe Baobab et AfricInvest en mai 2016. La société a été renommée MicroCred Zimbabwe à l'été 2016 et sera rebrandée Baobab Zimbabwe en 2020. Cette institution a acquis une solide expérience et est devenue l'une des principales IMF au Zimbabwe. Baobab Zimbabwe compte actuellement 15 102 clients et 9 agences.



15 102

CLIENTS



0,6 M€
ENCOURS DE
CRÉDIT



15,1 %
DE PORTEFEUILLE À
RISQUE À 30 JOURS



1 027€
MONTANT DU
CRÉDIT MOYEN



84
COLLABORATEURS



9
POINTS DE
VENTE



ACTIF TOTAL
0,95 M€



FONDS PROPRES
0,3 M€



RÉSULTAT NET
0,3 M€



Tambudzai

Propriétaire d'un atelier de couture spécialisé dans la confection d'uniformes scolaires et de vêtements pour bébés à Domboshava

Cliente de Baobab depuis 2011

Cette femme de 44 ans a démarré son entreprise en 2003. Elle exportait alors des vêtements au Botswana et vendait sur un petit marché aux puces à Warren Park (Harare) où elle habitait. La même année, elle a bénéficié de prêts pour développer petit à petit son atelier. Au fil du temps, elle a pu acquérir un emplacement permanent à Domboshava où elle a également pu faire construire sa maison.

Tambudzai a toujours respecté ses obligations de paiement échelonné. Pour elle, faire appel aux services de Baobab est bénéfique pour le développement de son entreprise : « Il est avantageux d'être client de Baobab car ils donnent le

montant demandé en une seule fois et la possibilité de rembourser mensuellement. Cela me permet de bien planifier mes projets. »

En 2011, Tambudzai a suivi une formation allant de la confection à la vente d'uniformes. Grâce à cela, son activité s'est diversifiée et ne se limite plus à l'importation et à l'exportation de vêtements. Quand elle a commencé la couture, elle ne possédait ni machines ni équipements. En 2018, elle parvient à importer 5 machines de Chine, indispensables pour confectionner les uniformes scolaires. Ensuite, elle se procure une machine à broder et une autre pour la fabrication de t-shirts.

Son entreprise a grandi, Tambudzai emploie désormais 5 personnes pour son activité de couture, ainsi que des travailleurs réguliers à temps partiel. Elle va poursuivre le développement de son entreprise afin de devenir fournisseur pour d'autres détaillants de son industrie. ●



MICROCRED CHINA

Après treize années de développement constant, MicroCred China occupe une place importante dans le pays qui enregistre le plus haut taux de population non bancarisée au monde. L'institution commence ses activités à Nanchong en décembre 2007 et s'élargit à Chengdu en janvier 2011 (les deux villes se situent dans la province du Sichuan). Elle a fortement développé ses solutions numériques. Depuis 2018, les clients de MicroCred China peuvent renouveler leurs prêts en ligne *via* WeChat. Ils n'ont plus besoin de se rendre en agence, ils signent leur contrat de prêt en ligne directement sur leur smartphone et obtiennent le renouvellement de leur crédit en moins d'une heure. MicroCred China compte actuellement 46 points de vente couvrant 13 villes de la province du Sichuan.



92 712
CLIENTS



190,6 M€
ENCOURS DE CRÉDIT



0,9 %
DE PORTEFEUILLE À RISQUE À 30 JOURS



13 098 €
MONTANT DU CRÉDIT MOYEN



550
COLLABORATEURS



46
POINTS DE VENTE



ACTIF TOTAL
220 M€



FONDS PROPRES
92,8 M€



RÉSULTAT NET
8,9 M€



Yang

Propriétaire d'une société de livraison à Nanchong

Client de MicroCred China depuis 2017

Aujourd'hui à la tête d'une société de livraison de pétrole prospère, Yang a d'abord été conducteur de camion-citerne durant près de douze ans. Chauffeur consciencieux, il a toujours effectué ses livraisons en étant très ponctuel, ce qui plaisait fortement à ses clients. En 2010, avec le soutien de sa femme, Yang a décidé de lancer son propre projet de livraison de pétrole. Avec toutes ses économies et l'argent emprunté à des proches, il parvient à acheter deux camions-citernes et à démarrer son activité qui se développe vite grâce à son réseau de clients. Cependant, les deux camions-citernes ne suffisent pas pour répondre aux besoins de ses clients, et le profit est limité. Il se tourne alors vers MicroCred China.

« Je veux acheter plus de camions-citernes mais cela nécessitera plus de capitaux. J'ai vu un dépliant de MicroCred et ce qui m'a le plus attiré, c'est qu'ils ont pu décaisser un prêt en 1 à 2 jours. J'ai déposé ma demande de crédit et j'ai obtenu un prêt de 500 000 CNY (64 000 €) le lendemain. Depuis lors, j'ai obtenu 4 prêts de MicroCred et le plus important était de 1,5 million CNY (191 000 €). Mon entreprise s'est développée rapidement au cours de ces années. J'ai maintenant 12 camions-citernes et 28 employés à plein temps. Mon entreprise s'est étendue aux villes environnantes et est devenue très compétitive dans tout le Sichuan et les provinces voisines. Le volume des

ventes annuelles atteint 50 millions CNY (6,4 M€). » Début 2020, la Chine a été fortement touchée par la pandémie de Covid-19. Dans une démarche sociétale et responsable, Yang a fait un don de plus de 30 000 CNY (3 850 €) de matériels de prévention, de bouteilles d'eau et de nourriture. Ces produits ont été distribués aux bureaux d'urgence du Covid gérés par le gouvernement. ●



BAOBAB+

Baobab+ agit dans les domaines de l'accès à l'énergie et du digital au Sénégal, au Mali, en Côte d'Ivoire et à Madagascar. Baobab+ commercialise des produits innovants (kits solaires et produits digitaux avec contenus à fort impact social), avec des solutions de financement afin de les rendre accessibles à tous.



LES PRODUITS ET SERVICES DE BAOBAB+



ACCÈS À L'ÉNERGIE

En Afrique, deux tiers de la population n'ont pas accès à l'électricité. Or l'électricité est l'un des premiers facteurs de lutte contre la pauvreté et favorise l'accès à la santé, à l'éducation et au travail, les trois piliers du développement économique d'un pays. Afin de répondre à cette problématique, Baobab+ commercialise des lanternes et des kits solaires permettant d'éclairer, de recharger son téléphone portable et aussi d'accéder à l'information *via* la télévision. En quatre ans, Baobab+ a équipé 170 000 foyers, soit 900 000 bénéficiaires, dont plus de 80 % vivant en zones rurales.



ACCÈS AU NUMÉRIQUE

Baobab+ prend également part à la révolution numérique en équipant les foyers de produits digitaux avec du contenu à fort impact social pour répondre à différents besoins : alphabétisation, santé ou gestion de petites activités entrepreneuriales. En trois ans, Baobab+ a équipé plus de 40 000 foyers en produits digitaux, et a été le premier acteur en Afrique de l'Ouest à lancer une offre *pay as you go* (PAYG) pour smartphones.

Baobab+ utilise différents canaux de distribution pour rendre ses produits accessibles à tous :



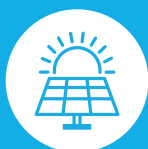
LE RÉSEAU D'AGENCES BAOBAB

Les clients Baobab peuvent bénéficier d'un crédit spécifique, venant s'ajouter au crédit obtenu pour développer leurs activités professionnelles. Le montant de ce crédit *top-up* leur permet ainsi d'acquérir des produits solaires ou digitaux.



UNE FORCE COMMERCIALE MOBILE DÉDIÉE

Les personnes vivant en zones rurales peuvent bénéficier d'une offre PAYG pour leurs kits solaires. Le prix n'est plus un frein à l'utilisation de l'énergie solaire. Baobab+ s'adapte aux capacités de remboursement des personnes à faibles revenus. Après un dépôt initial équivalent à 10 % du prix du produit, le client réalise des paiements *via mobile money* en fonction de ses capacités. Ces versements activent l'installation à distance et, à terme, le client en devient propriétaire.



DE L'ÉNERGIE SOLAIRE AU CRÉDIT

Baobab+, en partenariat avec le groupe Baobab, a développé une analyse de scoring permettant à ses clients d'accéder à des produits financiers aux personnes à très faibles revenus en zones rurales. L'objectif est de proposer un microcrédit aux clients PAYG éligibles. La demande se fait directement sur leur mobile et le décaissement à travers les points de vente Baobab. La décision de crédit est prise par un algorithme de scoring qui analyse les données de paiement des kits solaires. Les premiers résultats sont prometteurs et semblent avoir un réel impact sur la vie de nos clients. D'abord élaborée et testée au Sénégal, cette offre sera disponible à Madagascar, en Côte d'Ivoire et au Mali courant 2020.



170 000

FOYERS, SOIT 900 000 BÉNÉFICIAIRES
ÉQUIPÉS DES KITS SOLAIRES

40 000

FOYERS ÉQUIPÉS DES PRODUITS
DIGITAUX (smartphones et tablettes)



4
PAYS

MADAGASCAR
SÉNÉGAL
MALI
CÔTE D'IVOIRE



119
POINTS DE
VENTE



464
COLLABORATEURS
DONT 213 AGENTS
BAOBAB+



- Empower a Billion Lives : 1^{er} au concours Europe dans la catégorie Decentralized Model – Commercially Available Solutions
- Africa Investment Forum Awards : Silver Award du « Meilleur projet énergie » et Silver Award du « Meilleur projet énergie renouvelable »
- Grand Prix des entreprises de croissance : « Grand prix de l'entrepreneur français à l'international »
- Finaliste Ashden Awards, catégorie business model innovant
- Africa CEO Forum (Kigali) : nomination à l'Award « Disrupter of the Year 2019 »



Rosine

Éleveuse de poules et apicultrice près de Bignona
Cliente Baobab+ (Sénégal) depuis 2017



Martin Wright
Ashdan Awards

Rosine a 64 ans, elle habite dans un petit village près de Bignona (Casamance). Elle est l'une des premières clientes Baobab+ à Ziguinchor et en est déjà à son 4^e crédit. Les ayant remboursés de façon anticipée, son crédit est passé de 54 000 à 81 000 FCFA (82 à 124 €). Rosine élève des poules afin de vendre leurs œufs et produit également du miel.

Ses différents crédits lui ont permis d'investir dans de nouvelles bêtes, ainsi que d'améliorer l'installation de son poulailler, notamment grâce à l'achat de lampes pour chauffer les œufs. Non seulement le kit solaire permet à Rosine de charger ses appareils digitaux, mais également de créer des activités sources de revenus.





FFB

LES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Baobab SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 30 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du

1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable relatifs à la première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location et à l'interprétation IFRIC 23 sur les incertitudes relatives aux traitements fiscaux, tels que décrits dans la note 2.1 « Principes généraux d'évaluation et de présentation des comptes consolidés » de l'annexe des comptes consolidés.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé,

conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président arrêté le 30 avril 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un

niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies

dans les comptes consolidés ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de


certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes •

Fait à Marseille et Sarcelles,
le 7 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

DocuSigned by:

136DE385BF65481...
Vincent Thyssen

Cabinet Jean LEBIT

DocuSigned by:

6B3F9595821C484...
Jean Lebit

SOMMAIRE

Bilan consolidé (En milliers d'EUROS – KEUR)	48
Compte de résultat consolidé	49
Autres éléments du résultat global	50
Variations des capitaux propres	51
Tableau de variation des flux de trésorerie	52
Annexe aux comptes consolidés	53
Note 1 – Informations relatives au Groupe	53
Note 2 – Principes comptables et méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés	54
Note 3 – Goodwill	71
Note 4 – Immobilisations incorporelles	72
Note 5 – Immobilisations corporelles	73
Note 6 – Immobilisations financières	74
Note 7 – Impôts différés	75
Note 8 – Actifs courants	76
Note 9 – Autres créances	77
Note 10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	78
Note 11 – Capitaux Propres	78
Note 12 – Passifs non courants	79
Note 13 – Passifs courants	80
Note 14 – Ventilation de certains actifs / passifs du bilan selon durée résiduelle	81
Note 15 – Effectifs au 31.12.2019	81
Note 16 – Résultat par action	81
Note 17 – Information sectorielle	82
Note 18 – Produits d'exploitation	86
Note 19 – Dotations aux provisions / pertes sur prêts	87
Note 20 – Charges d'exploitation	87
Note 21 – Résultat financier	88
Note 22 – Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté	89
Note 23 – Engagements hors bilan	90
Note 24 – Honoraires des commissaires aux comptes	90
Note 25 – Parties liées	90
Note 26 – Hyperinflation Zimbabwe	91
Note 27 – Evénements significatifs post-clôture	92

*Sauf indication contraire, les informations financières sont présentées en milliers d'Euros (K€).
Les terminologies « K€ » et « M€ » représentent respectivement des « milliers d'Euros » et des « millions d'Euros ».*

BILAN CONSOLIDÉ

(EN MILLIERS D'EUROS – K EUR)

	Notes	2019	2018	Variation
ACTIF				
Actifs non courants		35 041	29 693	5 349
Goodwill	3	89	612	(523)
Immobilisations incorporelles	4	2 589	2 626	(36)
Immobilisations corporelles	5	12 679	12 154	525
Droits d'utilisation	5	9 027		9 027
Immobilisations financières	6	1 818	1 941	(123)
Impôts différés actifs	7	8 840	12 361	(3 522)
Actifs courants		785 135	721 861	63 274
Stocks		1 127	1 127	
Prêts et créances à la clientèle				
Prêts (encours brut et intérêts courus)		714 462	696 639	17 823
Dépréciation sur prêts		(51 070)	(52 868)	1 798
Prêts (encours net intérêts courus)		663 393	643 772	19 621
Autres créances		20 738	17 106	3 633
Trésorerie et équivalent trésorerie		98 662	59 857	38 806
TOTAL DE L'ACTIF		820 176	751 554	68 622

	Notes	2019	2018	Variation
PASSIF				
Total capitaux propres	11	158 255	140 056	18 199
Capital social		77 807	77 799	9
Prime d'émission		24 002	23 936	65
Réserves		3 509	(2 641)	6 150
Ecarts de conversion		(6 246)	(4 903)	(1 343)
Résultat exercice (part Groupe)		15 456	10 592	4 864
Total capitaux propres part du Groupe		114 528	104 783	9 745
Participations ne donnant pas le contrôle		43 727	35 274	8 453
Passifs non courants	12	241 786	224 901	16 886
Provisions		2 962	1 775	1 187
Ecart d'acquisition				
Emprunts et dettes financières à long terme		232 621	223 125	9 495
Dettes à long terme sur droits d'utilisation		6 203		6 203
Subventions				
Passifs courants	13	420 135	386 597	33 538
Dettes fournisseurs		4 856	3 494	1 362
Autres créditeurs		27 695	22 858	4 837
Emprunts et dettes financières à court terme		128 161	124 105	4 056
Dettes à court terme sur droits d'utilisation		2 733		2 733
Dépôts de la clientèle		256 690	236 141	20 549
TOTAL PASSIF		820 176	751 554	68 622

Les informations au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraitées des effets de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » conformément à l'option offerte par cette norme. Les impacts de la première application de la norme IFRS 16 (droits d'utilisation comptabilisés au titre des contrats de location preneur) sont décrits en note 2.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Notes	2019	2018
ACTIF			
Produit net d'exploitation		141 261	118 803
Revenus nets sur prêts	18	109 574	90 609
Intérêts reçus sur prêts		143 125	122 513
Commissions sur prêts		19 027	16 202
Frais, pénalités et autres revenus sur prêts		9 735	9 084
Revenus bruts		171 886	147 799
Intérêts versés et charges assimilées		(39 299)	(33 799)
Dotations aux provisions sur prêts à la clientèle et pertes sur prêts		(23 013)	(23 391)
Revenus des autres activités		31 687	28 194
Subventions d'exploitation		1 999	2 669
Autres produits		29 688	25 525
Charges d'exploitation		(103 404)	(93 038)
Charges externes		(37 058)	(37 006)
Charges de personnel		(51 454)	(47 230)
Impôts et taxes		(5 422)	(4 121)
Dotations d'exploitation		(9 470)	(4 680)
Résultat opérationnel	20	37 857	25 765
Résultat financier	21	(2 542)	(1 695)
Produits financiers		2 493	1 679
Charges financières		(5 035)	(3 374)
Résultat courant avant impôts		35 314	24 070
Charges d'impôts		(9 584)	(6 256)
Charge d'impôt		(9 487)	(7 056)
Impôts différés		(97)	800
Résultat net de l'ensemble consolidé		25 730	17 814
Intérêts minoritaires		10 274	7 222
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE		15 456	10 592

Les informations au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraitées des effets de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » conformément à l'option offerte par cette norme. Les impacts de la première application de la norme IFRS 16 (droits d'utilisation comptabilisés au titre des contrats de location preneur) sont décrits en note 2.

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	2019	2018
Résultat net total	25 730	17 814
Autres éléments du résultat global		
Total des charges et produits reconnus par le biais des autres éléments du résultat global		
Total des gains et pertes sur écarts de conversion	(3 669)	28
Résultat global de l'exercice	22 061	17 842
Dont part Groupe	11 457	10 624
Dont intérêts minoritaires	10 604	7 218

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Relations avec les Minoritaires	Ecart de conversion	Résultat net part du Groupe	Total capitaux propres part du Groupe	"Total capitaux propres part des minoritaires"	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2017	77 799	23 937	517	(5 260)	(4 927)	5 003	97 070	33 406	130 475
Effet de 1ère application IFRS 9 (i)			(415)				(415)	(97)	(512)
Correction d'erreurs (ii)			(627)				(627)	(93)	(720)
Effet de changement de méthode sur traitement des Swaps options (iii)			5 187				5 187		5 187
Capitaux propres au 1er janvier 2018	77 799	23 937	4 663	(5 260)	(4 927)	5 003	101 216	33 215	134 431
Affectation du résultat de la période précédente			5 003			(5 003)			
Augmentation de capital									
Opérations résultant de plans de paiement en actions									
Dividendes distribués								(2 116)	(2 116)
Ecart d'acquisition complémentaire sur rachat de minoritaires				(3 748)			(3 748)		(3 748)
Impact des Put et Swap options				(3 332)			(3 332)		(3 332)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec				(3 332)			(3 332)		(3 332)
les actionnaires			5 003	(7 080)		(5 003)	(7 080)	(2 116)	(9 196)
Résultat de l'exercice						10 592	10 592	7 222	17 814
Autres éléments du résultat global									
Ecart de conversion					32		32	(4)	28
Gains et pertes reconnus directement en capitaux propres								(3 025)	(3 025)
Autres éléments			33		(9)		24	(18)	6
Capitaux propres au 31 décembre 2018	77 799	23 937	9 699	(12 340)	(4 903)	10 592	104 783	35 274	140 057
Affectation du résultat de la période précédente			10 592			(10 592)			
Augmentation de capital	9	65					74		74
Opérations résultant de plans de paiement en actions									
Dividendes distribués								(1 037)	(1 037)
Effet de 1ère application IFRIC23			(649)				(649)	(267)	(916)
Ecart d'acquisition complémentaire sur rachat de minoritaires									
Impact des Put et Swap options									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec				(711)			(711)	(499)	(1 209)
les actionnaires	9	65	9 943	(711)		(10 592)	(1 286)	(1 802)	(3 088)
Résultat de l'exercice						15 456	15 456	10 274	25 730
Autres éléments du résultat global									
Ecart de conversion					(3 999)		(3 999)	330	(3 669)
Gains et pertes reconnus directement en capitaux propres			(472)				(472)	(350)	(822)
Autres éléments			46				46		46
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	77 807	24 002	19 216	(13 050)	(8 903)	15 456	114 528	43 726	158 255

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

		2019	2018
EN KEUR			
Opérations liées à l'activité	Résultat net de l'ensemble consolidé	25 730	17 814
	Dotations nettes aux amortissements	8 199	4 156
	Dotations nettes aux provisions	6 414	22 628
	Variation impôts différés	(93)	(800)
	Autres produits et charges non décaissés	(1 746)	1 399
	Capacité d'autofinancement	38 504	45 197
	Décaissements nets sur prêts	(16 796)	(126 583)
	Décaissements des prêts	(962 902)	(935 109)
	Remboursements des prêts	946 107	808 526
	Variation besoin en fonds de roulement	32 153	17 772
	Variation des dépôts clientèle	12 119	27 810
	Besoin en fonds de roulement	27 476	(81 001)
A - Flux nets des activités opérationnelles		65 980	(35 804)
Opérations d'investissement	Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2 286)	(1 271)
	Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 499)	(2 818)
	Acquisitions d'immobilisations financières	(2 680)	(9 949)
	Acquisitions d'immobilisations : entrée de périmètre	0	(4)
	Cessions d'immobilisations financières	7	0
	Cessions d'immobilisations : sortie de périmètre	0	0
B - Flux nets d'investissement		(9 458)	(14 041)
Opérations de financement	Augmentation de capital	74	4
	Variation des intérêts minoritaires	(1 007)	(2 086)
	Variation des emprunts	(11 197)	70 792
C - Flux nets de financement		(12 131)	68 710
Incidence des variations de change		(889)	503
VARIATION DE TRÉSORERIE		43 503	19 368
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		53 238	33 861
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture		96 740	53 238

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les notes annexes ci-dessous font partie intégrante des états financiers consolidés.

Faits significatifs de l'exercice 2019

- Le Conseil de surveillance de Baobab a nommé, en octobre 2019, M. Philip Sigwart nouveau Président du Groupe en remplacement de M Arnaud Ventura.
- Les filiales Baobab Plus Sénégal et Baobab Plus Mali ont été constituées durant l'exercice 2019. Ces filiales exercent l'activité annexe du Groupe (Baobab plus) qui consiste à commercialiser des produits non financiers innovants avec solutions de financement.
- En 2019, Baobab a augmenté sa quote part de détention dans les filiales ci dessous :
 - Achat de 166 500 actions sur les titres de Baobab Mali détenus par Africinvest au 14/04/2019, portant ainsi son pourcentage de détention par le Groupe à 85 %.
 - Souscription de 150 millions de nouvelles actions de IMF microcred RDC SA-Baobab portant ainsi son pourcentage de détention par le Groupe à 99,97 %
- Compte tenu de la situation politique et monétaire au Zimbabwe qui a perduré en 2019, l'environnement macroéconomique de la filiale s'est fortement dégradé ainsi que la monnaie du pays (Le Zimbabwe Dollar) qui a très fortement chuté. La valeur vénale de cette filiale s'est fortement dépréciée et par conséquent, le Goodwill généré lors de l'acquisition de la filiale a été entièrement déprécié (Note 3).
- Une analyse est présentée en Note 26 sur les impacts de cette dégradation sur les capitaux propres du Groupe.
- Les filiales Microcred Africa et MC UK, devenues sans objet, ont été liquidées.

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

Baobab S.A.S est une société par actions simplifiée basée à Paris (France), créée en 2005, dont l'objectif est la création et le développement d'un groupe d'institutions de microfinance servant des clients exclus ou mal servis par le système financier traditionnel.

Baobab intervient en investissant dans des sociétés ou des banques de microfinance et en fournissant toute l'assistance technique nécessaire à ces sociétés pour devenir des IMF leaders dans leur pays.

Le détail des institutions détenues par Baobab S.A.S à fin 2019 est fourni dans la note 2.3.

Les états financiers consolidés du Groupe Baobab (« le Groupe » ou « Baobab ») sont présentés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Le 22 avril 2020, le président a arrêté les comptes de Baobab S.A.S, lesquels devront être approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle.

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de Baobab et ses filiales (le Groupe) sont présentés en euros et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Ce référentiel comprend : les normes internationales d'information financière (IFRS), les normes comptables internationales (IAS) et les textes du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales « International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

Ces normes sont accessibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002_fr

Les méthodes et principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018.

Les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire à partir d'une date ultérieure au 1er janvier 2019 et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe sont décrites ci-dessous :

Nouvelles normes ou interprétations	Date d'application
IFRS 3- Regroupement d'entreprises	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020
IAS 1 et IAS 8 – Définition de la matérialité	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020
IFRS 17- Contrats d'assurance	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, ces normes et amendements sont d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 ou à une date ultérieure. L'impact potentiel de la première application de ces textes est actuellement en cours d'étude par le Groupe.

Norme IFRS 16

Depuis le 1er janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 « Contrats de location » adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017.

La norme IFRS 16 « Contrats de location » remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. Du point de vue du bailleur, l'impact attendu est limité, les dispositions applicables étant substantiellement inchangées par rapport à la norme IAS 17.

IFRS 16 affecte principalement la comptabilisation des contrats de location en tant que preneur. Elle impose au locataire la comptabilisation au bilan des contrats de location sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué présenté, à l'actif parmi les immobilisations corporelles, et d'un passif locatif. Le passif locatif est une dette financière qui correspond à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés sur la durée du contrat.

La norme induit principalement un changement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement et le passif de location actuariellement en retenant comme taux d'actualisation le taux d'emprunt marginal du groupe.

Le principal impact sur le compte de résultat est le remplacement des loyers auparavant comptabilisés de manière linéaire en frais généraux par une augmentation des charges d'intérêts en produit net bancaire du fait des dettes de location, et une augmentation des charges d'amortissement du fait des droits d'utilisation. La charge relative au passif locatif figure en charge d'intérêt au sein du résultat financier alors que la charge d'amortissement du droit d'utilisation est comptabilisée parmi les charges d'exploitation.

La mise en oeuvre de la norme IFRS 16, chez Baobab, porte dans une très large mesure sur les actifs immobiliers loués pour les besoins de l'exploitation à titre de bureaux et d'agences commerciales. Un impact significatif est donc attendu sur le poste « Immobilisations corporelles » sans que cela ne modifie le poids relativement faible des immobilisations sur le total du bilan.

Pour la première application de cette norme, le groupe a choisi l'approche rétrospective modifiée : la valeur nette des actifs loués est égale au passif à compter du 1er janvier 2019. Il n'y a donc aucun impact sur les capitaux propres car actif et passif sont égaux. Toutefois, le bénéfice net futur est affecté. Des impôts différés sont constatés séparément pour les actifs et les passifs.

Norme IFRIC 23

Le Groupe a appliqué la norme IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » pour l'établissement de ses comptes consolidés de l'exercice 2019. Cette norme a pour conséquence le reclassement dans la rubrique « Passifs d'impôts courants et différés » des provisions pour incertitudes relatives à l'impôt sur les bénéfices.

2.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes des entités françaises (Baobab S.A.S, Baobab Plus S.A.S.) et les comptes des sociétés étrangères composant le Groupe Baobab. Les comptes des filiales étrangères, établis selon les règles comptables locales, ont été retraités, afin d'être conformes aux principes comptables adoptés par le Groupe au 31 décembre 2018.

Les entités Baobab Plus Mali et Baobab Plus Sénégal ont été créées sur l'exercice et sont consolidées pour la première fois sur l'exercice 2019.

A la date de clôture, Baobab S.A.S détient soit plus de 50 % des titres et des droits de vote de ses filiales, soit exerce le contrôle, dans le sens où elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de ces sociétés afin d'obtenir des avantages de leurs activités. En conséquence, les filiales sont consolidées par intégration globale. Par ailleurs, le Groupe ne détient aucune autre participation dans une coentreprise ni dans une entreprise associée.

Durant l'exercice 2019, le Groupe a augmenté sa participation dans certaines de ces filiales (Mali et RDC) par acquisition de parts de minoritaires ou par souscription de nouvelles actions renforçant ainsi la part Groupe. En cas d'acquisition de parts de minoritaires, conformément aux dispositions d'IFRS 3, l'écart entre le coût d'acquisition de ces titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date d'acquisition a été imputée sur les capitaux propres Groupe sans modification de la valeur initiale du Goodwill.

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère. Des ajustements en consolidation sont éventuellement pratiqués pour harmoniser l'ensemble des méthodes et principes comptables du Groupe. Des retraitements et reclassements nécessaires afin de rendre les comptes de l'ensemble des filiales consolidées conformes aux principes comptables du Groupe sont effectués.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles. Les méthodes comptables adoptées sont

cohérentes avec celles de l'exercice précédent. Le périmètre de consolidation au 31/12/19 est le suivant :

Société	Pays	Devise	déc-19	% Intégration	Méthode *
Baobab S.A.S	France	EUR	100,0 %	100 %	IG
Baobab Madagascar	Madagascar	MGA	88,1 %	100 %	IG
Baobab Sénégal	Sénégal	FCFA	53,9 %	100 %	IG
Baobab Nigeria	Nigeria	NGN	58,9 %	100 %	IG
Baobab Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	FCFA	69,7 %	100 %	IG
Baobab Mali	Mali	FCFA	85,0 %	100 %	IG
Microcred China	Hong Kong	HKD	71,1 %	100 %	IG
Microcred Nanchong	Chine	CNY	71,1 %	100 %	IG
Microcred Sichuan	Chine	CNY	71,1 %	100 %	IG
Baobab Tunisie	Tunisie	DTN	66,9 %	100 %	IG
SCI Baobab RE Sénégal	Sénégal	FCFA	100 %	100 %	IG
SCI Baobab RE CI	Côte d'Ivoire	FCFA	100 %	100 %	IG
Baobab Services	Sénégal	FCFA	100 %	100 %	IG
Microcred Africa limited **	Maurice	EUR	100 %	100 %	IG
Microcred Zimbabwe	Zimbabwe	USD	100,0 %	100 %	IG
Baobab Burkina Faso	Burkina Faso	FCFA	100,0 %	100 %	IG
Baobab Money Madagascar	Madagascar	MGA	88,1 %	100 %	IG
Baobab Services Madagascar	Madagascar	MGA	100,0 %	100 %	IG
Microcred UK **	Royaume-Uni	GBP	100 %	100 %	IG
Microcred RDC	RDC	USD	99,96 %	100 %	IG
Baobab + Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	FCFA	100 %	100 %	IG
Baobab + Holding	France	EUR	100,0 %	100 %	IG
Baobab + Mali	Mali	FCFA	100 %	100 %	IG
Baobab + Sénégal	Sénégal	FCFA	100,0 %	100 %	IG

* IG = Intégration globale

i Entités liquidées durant l'exercice 2019

Les états financiers des filiales sont inclus ligne à ligne dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

RAPPEL DU PÉRIMÈTRE 2018

<i>Société</i>	<i>Pays</i>	<i>Devise</i>	<i>déc-19</i>	<i>% Intégration</i>	<i>Méthode *</i>
Baobab S.A.S	France	EUR	100,0 %	100 %	IG
Baobab Madagascar	Madagascar	MGA	88,1 %	100 %	IG
Baobab Sénégal	Sénégal	FCFA	53,9 %	100 %	IG
Baobab Nigeria	Nigeria	NGN	58,9 %	100 %	IG
Baobab Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	FCFA	69,7 %	100 %	IG
Baobab Mali	Mali	FCFA	85,0 %	100 %	IG
Microcred China	Hong Kong	HKD	71,1 %	100 %	IG
Microcred Nanchong	Chine	CNY	71,1 %	100 %	IG
Microcred Sichuan	Chine	CNY	71,1 %	100 %	IG
Baobab Tunisie	Tunisie	DTN	66,9 %	100 %	IG
SCI Baobab RE Sénégal	Sénégal	FCFA	100 %	100 %	IG
SCI Baobab RE CI	Côte d'Ivoire	FCFA	100 %	100 %	IG
Baobab Services	Sénégal	FCFA	100 %	100 %	IG
Microcred Africa limited	Maurice	EUR	100 %	100 %	IG
Microcred Zimbabwe	Zimbabwe	USD	100,0 %	100 %	IG
Baobab Burkina Faso	Burkina Faso	FCFA	100,0 %	100 %	IG
Baobab Money Madagascar	Madagascar	MGA	88,1 %	100 %	IG
Baobab Services Madagascar	Madagascar	MGA	100,0 %	100 %	IG
Microcred UK	Royaume-Uni	GBP	100 %	100 %	IG
Microcred RDC	RDC	USD	99,7 %	100 %	IG
Baobab + Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	FCFA	100 %	100 %	IG
Baobab + Holding	France	EUR	100,0 %	100 %	IG

- Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2019

Microcred Africa Limited et Microcred UK

- Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2019

Baobab Plus Mali et Baobab Plus Sénégal

2.3 ELIMINATION DES OPÉRATIONS INTRAGROUPES

Les soldes des comptes de créances et de dettes entre les sociétés du Groupe, ainsi que les opérations intragroupe telles que les facturations internes, dotations ou reprises de provisions pour dépréciations de titres consolidés, sont éliminés.

2.4 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts ne conférant pas le contrôle (« Intérêts minoritaires ») sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. Les pertes sont attribuées au Groupe et aux intérêts minoritaires en fonction de leur pourcentage respectif de détention des entités concernées.

2.5 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVICES

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans les autres éléments du résultat global.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la Zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint), l'écart de conversion cumulé existant au sein des capitaux propres à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement.

Le Groupe est exposé à une sensibilité au risque de change compte tenu des capitaux propres investis dans des pays dont la devise fonctionnelle est différente de la devise de reporting (Nigeria, Madagascar, Chine etc.), pour lesquels le Groupe n'a pas souhaité se refinancer dans la monnaie concernée.

2.6 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

● *Regroupements d'entreprises réalisés avant le 1er janvier 2010*

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation dans les normes IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur ou son équivalent, déterminés à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement sont inclus dans le coût d'acquisition. Le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. La variation de valeur de marché des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables correspondant à la quote-part déjà détenue est enregistrée en contrepartie des réserves.

● *Regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er janvier 2010*

Les règles décrites ci-dessus ont été modifiées par l'adoption de la norme IFRS 3 révisée. Les principales modifications sont les suivantes :

- les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle (et non plus actuelle ou potentielle comme antérieurement) à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable ;
- les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat ;
- les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition (et non plus lorsqu'ils sont probables et évaluables de façon fiable comme antérieurement).
- à la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le prix d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les Réserves consolidées, part du Groupe. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires au sein des capitaux propres.

L'écart d'acquisition ou Goodwill est la différence entre le coût d'acquisition de titres et la quote-part de détention dans les capitaux propres de l'entité dont les titres ont été acquis.

Il fait l'objet d'une analyse périodique fondée sur une actualisation des flux financiers futurs générés sur les activités auxquelles il est affecté correspondant aux hypothèses les plus probables retenues par la direction générale Groupe.

Ce test de perte de valeur est fondé sur des

hypothèses en termes de taux de croissance, de risque du crédit, de taux d'actualisation et de taux d'imposition. Les hypothèses retenues reposent sur les « business plans » à cinq ans de chaque filiale.

Cette évaluation est réalisée chaque année ou chaque fois qu'un indice de risque de perte de valeur est identifié. Les réalisations pourront cependant différer des projections. Une dépréciation est enregistrée lorsque l'évaluation révèle une insuffisance de valeur des éléments incorporels appréciés.

2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels et systèmes d'information, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont inscrits au bilan pour leur coût direct de développement, qui correspond essentiellement aux coûts externes. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens, selon le mode linéaire.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des coûts d'entretien courant, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la

durée d'utilité de l'actif. Les évaluations sont effectuées selon une périodicité suffisante pour que la valeur comptable de l'actif ne diffère pas significativement de sa juste valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les durées d'amortissement des immobilisations au sein du Groupe sont les suivantes :

Durées d'amortissement des immobilisations	
Logiciels et systèmes d'information	3 / 5 ans
Matériels informatiques	3 / 4 ans
Mobiliers et matériels de bureau	5 / 10 ans
Travaux d'agencement et d'aménagement	3 / 9 ans
Véhicules	4 / 5 ans

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles (IAS 12) au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants, sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables.

Les impositions différées sont évaluées selon la méthode dite du « report variable ». Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leurs chances de récupération sont estimées probables. Les impôts différés sur déficits fiscaux sont constatés au vu des perspectives de récupération fiscale. Ils sont présentés au bilan dans les rubriques « Impôts différés actifs ou passifs » selon que la position nette est active ou passive.

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats. Les taux d'impôts en vigueur dans les filiales opérationnelles sont les suivants :

Pays	Taux d'impôt
France	28 %
Madagascar	20 %
Sénégal	30 %
Chine	25 %
Nigeria	30%
Côte d'Ivoire (MicroFinance)	0 %
Côte d'Ivoire (taux de droit commun)	25 %
Mali	30 %
Tunisie	25 %
Zimbabwe	25,75 %
Burkina Faso	27,5 %
Royaume-Uni	19 %
République Démocratique du Congo	30 %

Baobab Côte d'Ivoire n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés du fait de son activité de microfinance qui lui octroie un statut d'entité exonérée d'impôt sur les sociétés par les autorités fiscales locales. Cependant la filiale Baobab Plus Côte d'Ivoire qui commercialise des produits non financiers est soumise au taux de droit commun de 25 %. Durant l'exercice 2019, le taux d'impôt en RDC est passé de 35 % à 30 %.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même juridiction, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

2.10 STOCKS

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes (autres que les taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales), ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits. Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Lorsque les stocks sont vendus, la valeur comptable de ces stocks doit être comptabilisée en charges de la période au cours de laquelle les produits correspondants sont comptabilisés. Le montant de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation et toutes les pertes de stocks doivent être comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit. Le montant de toute reprise d'une dépréciation

des stocks résultant d'une augmentation de la valeur nette de réalisation doit être comptabilisé comme une réduction du montant des stocks comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle la reprise intervient.

Une dépréciation doit être constatée lorsque le coût du stock est supérieur à sa valeur de réalisation. Celle-ci correspond au prix de vente escompté, diminué des frais de vente.

Les stocks comptabilisés au 31 décembre 2019 ne concernent que l'activité Baobab Plus.

2.11 ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Les actifs financiers sont classés au coût amorti si les deux critères suivants sont remplis : le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« collecte ») et les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal.

Les actifs au coût amorti sont des actifs financiers basiques détenus dans un modèle de collecte. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur de marché, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération ainsi que les commissions liées à la mise en place des crédits. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, intérêts courus non échus compris et déduction faite des remboursements en capital et intérêts intervenus au cours de la période écoulée. Ces actifs financiers font également l'objet dès l'origine d'un calcul de dépréciation pour pertes attendues au titre du risque de crédit. Les intérêts sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déterminé à l'origine du contrat.

Classement et Évaluation des actifs et passifs financiers

La norme IFRS 9 prévoit le classement des actifs financiers en trois catégories (Coût amorti, Juste valeur par résultat et Juste

valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).

Modèle de gestion ou business model

Le business model de l'entité représente la manière dont elle gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. L'exercice du jugement est nécessaire pour apprécier le modèle de gestion.

La détermination du modèle de gestion doit tenir compte de toutes les informations sur la façon dont les flux de trésorerie ont été réalisés dans le passé, de même que de toutes les autres informations pertinentes.

A titre d'exemple, peuvent être cités :

- la façon dont la performance des actifs financiers est évaluée et présentée aux principaux dirigeants ;
- les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle de gestion et, en particulier, la façon dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants sont rémunérés (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus) ;
- la fréquence, le volume et le motif de ventes.

Par ailleurs, la détermination du modèle de gestion doit s'opérer à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre l'objectif économique donné. Le modèle de gestion n'est donc pas déterminé instrument par instrument mais à un niveau de regroupement supérieur, par portefeuille.

La norme retient trois modèles de gestion :

- un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (« modèle de collecte »). Ce modèle dont la notion de détention est assez proche d'une détention jusqu'à maturité n'est toutefois pas remis en question si des cessions interviennent dans les cas de figure suivants :
 - les cessions résultent de l'augmentation du risque de crédit ;

- les cessions interviennent peu avant l'échéance et à un prix reflétant les flux de trésorerie contractuels restant dus ; les autres cessions peuvent être également compatibles avec les objectifs du modèle de collecte des flux contractuels si elles ne sont pas fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou si elles ne sont pas d'une valeur importante considérées tant isolément que globalement (même si elles sont fréquentes).

Pour le Groupe Baobab, le modèle de collecte s'applique aux activités de micro-crédit et de financement.

- un modèle de gestion mixte dans lequel les actifs sont gérés avec l'objectif à la fois de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de céder les actifs financiers (« modèle de collecte et de vente »). Le groupe Baobab n'applique pas ce modèle de gestion sur ces actifs.
- un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire. Le groupe Baobab n'applique pas ce modèle de gestion sur ces actifs.

Caractéristique des flux contractuels : détermination du caractère basique ou SPPI (Solely Payments of Principal and Interest)

Un actif financier est dit « basique » si les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des intérêts calculés sur le capital restant dû. La détermination du caractère basique est à réaliser pour chaque actif financier lors de sa comptabilisation initiale.

Le principal est défini comme la juste valeur de l'actif financier à sa date d'acquisition. Les intérêts représentent la contrepartie de la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associé au principal, mais également d'autres risques comme le risque de liquidité, les coûts administratifs et la marge de négociation.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements

de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument. Cela implique d'analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit. A titre d'exemple :

- les événements qui changeraient le montant et la date de survenance des flux de trésorerie ;
Toute modalité contractuelle qui générerait une exposition à des risques ou à une volatilité des flux sans lien avec un contrat de prêt basique, comme par exemple, une exposition aux variations de cours des actions ou d'un indice boursier, ou encore l'introduction d'un effet de levier ne permettrait pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels revêtent un caractère basique.
- les caractéristiques des taux applicables (par exemple, cohérence entre la période de refixation du taux et la période de calcul des intérêts) ; Dans les cas où une analyse qualitative ne permettrait pas d'obtenir un résultat précis, une analyse quantitative (benchmark test) consistant à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié avec les flux de trésorerie contractuels d'un actif de référence, est effectuée.
- les modalités de remboursement anticipé et de prolongation.

La modalité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère basique des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

Compte tenu de l'activité du Groupe Baobab dont le business model repose sur le modèle de gestion « collecte » et dont les actifs respectent le critère SPPI avec l'encaissement de flux de trésorerie composés uniquement de principal et d'intérêts, ses actifs financiers sont évalués au coût amorti.

Risque de crédit

IFRS 9 instaure un modèle fondé sur la reconnaissance des pertes de crédit attendues. Ainsi, les dépréciations

et provisions sont reconnues dès la comptabilisation initiale des actifs financiers, des engagements de financement et garanties financières sans attendre la survenance d'un événement déclencheur d'un risque de crédit avéré.

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur sur les créances clients portées par les institutions, créances existantes ou potentielles du fait d'engagements donnés, et se traduisant par la migration de la qualité de crédit des débiteurs, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par le défaut de ces derniers. L'évaluation de cette probabilité de défaut et de la récupération attendue en cas de défaut est l'élément essentiel de la mesure de la qualité du crédit.

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances sur la clientèle, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Il est mentionné dans le compte de résultat sur la ligne « Dotation aux provisions sur prêts à la clientèle et pertes sur prêts ».

2.12 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues.

Les actifs financiers au coût amorti font systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées dès l'octroi des prêts ou la conclusion des engagements sans attendre l'apparition d'une indication objective de dépréciation.

Pour déterminer le montant des dépréciations ou provisions à comptabiliser à chaque arrêté, ces actifs et engagements sont répartis en trois catégories en fonction de l'évolution du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Une dépréciation ou provision pour risque de crédit doit être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories.

Le Groupe identifie trois "strates" correspondant chacune à une situation spécifique au regard de l'évolution du risque de crédit de la contrepartie depuis la comptabilisation initiale de l'actif.

- Pertes de crédit attendues à 12 mois (« Strate 1 ») : si, à la date d'arrêté, le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir).
- Pertes de crédit à maturité pour les actifs non dépréciés (« Strate 2 ») : la provision pour dépréciation est évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale sans que l'actif financier soit considéré comme déprécié ou douteux.
- Pertes de crédit attendues à maturité pour les actifs financiers dépréciés ou douteux (« Strate 3 ») : la provision pour dépréciation est également évaluée pour un montant égal aux pertes de crédit attendues à maturité.

Ce modèle général est appliqué à l'ensemble des instruments dans le champ de la dépréciation d'IFRS 9.

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;

La définition de « défaut » est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de "défaut" convient davantage à un instrument financier particulier.

La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts). L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place par la Direction financière, la Direction chargée des données et la Direction des risques du Groupe. Elles sont responsables de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux nominal déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier. Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partage, de provisionnement.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partage, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Conformément à la norme IFRS 9, ces calculs sont réalisés sur la base d'une analyse en date d'arrêté (Point in Time) tout en tenant compte des pertes historiques dans l'évaluation des paramètres utilisés. Les paramètres calculés sont spécifiques aux profils de risque de crédit de chaque entité du groupe. Ils sont calculés sur base collective.

Forward Looking

Au 31 décembre 2019, sur la base des analyses réalisées, et l'absence de corrélation constatée entre les paramètres de risque et l'environnement macro-économique de chacun des pays, l'implémentation de données forward looking a été estimée non significative.

Précisément, une analyse d'évolution des probabilités de défaut compte tenu de la croissance des PIB a été réalisée et cette analyse n'a pas révélé de corrélation entre les deux paramètres. Cette analyse est une analyse préliminaire ; d'autres critères sont à l'étude en fonction de leur disponibilité et pertinence par rapport aux marchés de Baobab.

Par ailleurs, il est compliqué de trouver des bases de données fiables pour des indicateurs réguliers (mensuels ou trimestriels) dans les zones géographiques où sont implantées les filiales du Groupe. Dans ce cadre, la norme indique d'ailleurs que l'application doit se faire sur la base d'informations raisonnables et justifiables et il est précisé qu'« aux fins de la présente norme, les informations raisonnables et justifiables sont celles dont il est raisonnable de pouvoir disposer à la date de clôture sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, ce qui comprend des informations sur les événements passés et les circonstances actuelles et des prévisions concernant la conjoncture économique encore à venir ».

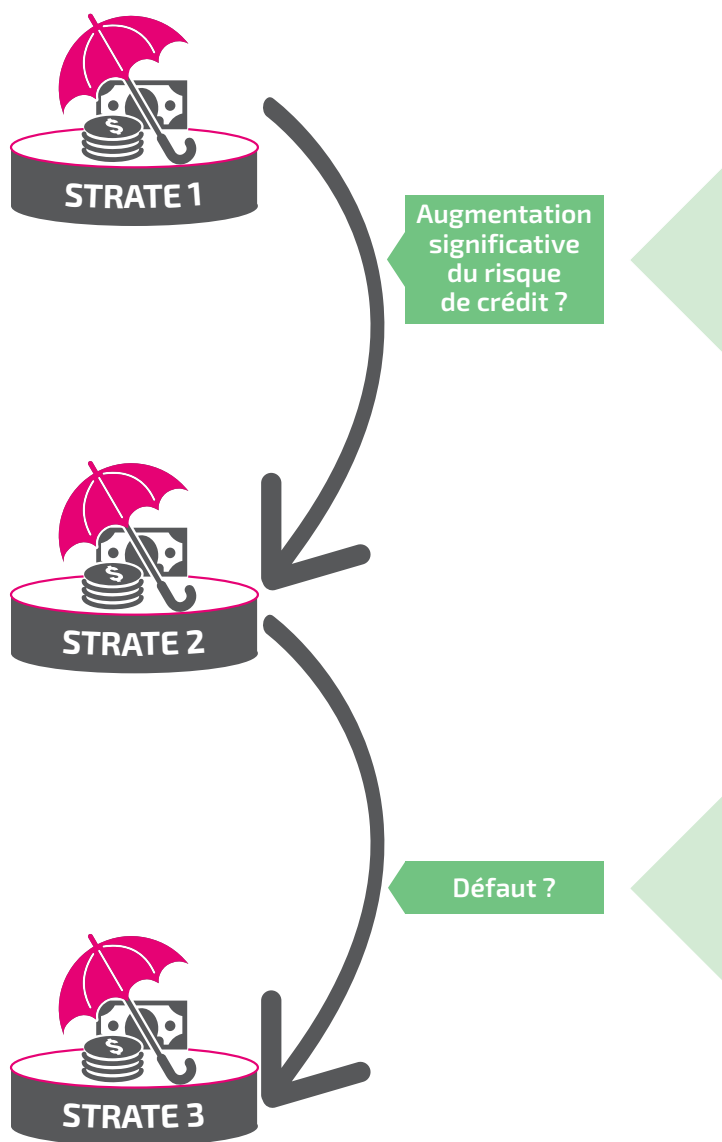
Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté en fonction du nombre de jours d'impayés. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Strates).

Le groupe Baobab retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Strates 2 en tant que critère quantitatif. Toutefois, en plus du nombre de jours d'impayés, des critères de risques qualitatifs peuvent également être considérés par le Groupe pour juger de la dégradation d'un crédit (historique d'impayés du client, prise en compte de la situation économique du client, etc.).

Si l'impayé est régularisé, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois.

L'appréciation de l'augmentation du risque de crédit s'observe comme suit par rapport à ces catégories :



Appréciation de l'augmentation du risque de crédit – Approche du groupe Baobab

- Appréciation relative par rapport au niveau de risque à l'octroi
- L'augmentation importante du risque survient habituellement avant la perte
- Appréciation sans prise en compte des garanties
- Appréciation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit sur une base collective (IFRS9 B5.5.1-6)
- Absence de réfutation de la présomption relative aux impayés de plus de 30 jours (IFRS9 B5.5.19-21)
- Prise en compte des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coûts ou efforts déraisonnables (IFRS9 B5.5.15- 18)

Identification des contrats en défaut – Approche du groupe Baobab

- Définition du défaut utilisée et articulation avec les exigences réglementaires : Défaut à partir de 90 jours d'impayés)
- Distinction des défauts techniques
- Prise en compte d'indicateurs qualitatifs

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable. L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement D'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en strate 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au cout amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en Dotation aux provisions sur prêts à la clientèle et pertes sur prêts pour le nominal, et les intérêts.

2.13 COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages

économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,
- b) les commissions rémunérant des services continus sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

2.14 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue, comptes d'épargne, dettes à terme. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières à long terme. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables.

2.15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une durée initiale inférieure ou égale à trois mois.

2.16 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les conditions ne sont pas réunies pour que le Groupe effectue de telles compensations.

2.17 PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La charge correspondant à une provision est présentée dans le compte de résultat, pour son montant net de tout remboursement.

2.18 PASSIFS COURANTS / PASSIFS NON COURANTS

Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "Passifs courants", de même que les passifs détenus dans le but d'être négociés. Tous les autres passifs sont classés en "Passifs non courants". La part à échéance supérieure à un an est classée en "Passifs non courants", la part à un an au plus en "Passifs financiers courants".

2.19 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produits sur une base systématique et sur une durée propre à permettre son rattachement aux coûts qu'elle est censée compenser.

2.20 AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires et les congés annuels ;
- les avantages à long terme qui comprennent notamment les congés rémunérés ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les primes de fin de carrière.

Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsque les services ont été rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont constitués notamment en France par les compléments de retraite, et les primes de fin carrière. La méthode de calcul utilisée est la Méthode des Unités de crédit projeté ou PBO (Projected Benefit Obligation) : elle est fondée sur la valeur actuarielle de tous les droits du salarié projetés à sa date de départ à la retraite, laquelle est étalée sur la carrière totale du salarié.

Les engagements totaux de la société envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de survie dans l'entreprise du participant jusqu'à l'âge du versement de la prestation (décès ou mobilité – départ de la société),
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements totaux sont ensuite répartis sur chacun des exercices, passés et futurs, ayant entraîné une attribution de droits auprès du régime pour le participant.

Les écarts à l'ouverture entre les engagements et les montants comptabilisés ont été reconnus par capitaux propres.

A la clôture 2019, des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi ont été comptabilisées pour un montant de 508 KEUR concernant les entités suivantes :

- Baobab S.A.S
- Baobab Sénégal
- Baobab Côte d'Ivoire
- Baobab Mali
- Baobab Burkina Faso
- Baobab Services
- Les entités Baobab Plus

2.21 DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif. Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

2.22 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte. Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession d'immobilisations financières, d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et l'endettement financier. Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Sont en particulier affectés aux activités opérationnelles les encaissements et décaissements sur les prêts. La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques, ainsi que les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit.

2.23 DETTES LIÉES AUX ENGAGEMENTS DE RACHAT D'INTÉRÊTS MINORITAIRES

Baobab S.A.S. a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe des engagements de rachat de leurs participations. Baobab S.A.S. leur consent des options de vente de leurs actions, à partir d'une certaine échéance, à des prix déterminés selon des modalités de calcul prédéfinies lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière. Ces engagements de rachat sont conditionnels. Ces accords concernent au 31 décembre 2019 les filiales suivantes dans lesquelles le Groupe ne détient pas 100 % des titres :

	IFC	IFC	FISEA
	BB Senegal	BB Nigeria	
Date de signature	déc.-09	juin-11	
Période d'exécution	Déc 2014- Déc 2020	Juin 2016- Juin 2020	
Modalités	Swap Option	Swap Option	Swap Option
	BAD	BEI	IFC
	BB Côte d'Ivoire		BB Mali
Date de signature	juil.-13		mars-15
Période d'exécution	Juillet 2018- Juillet 2021		Mars 2021- Mars 2024
Modalités	Put Option	Swap Option	Put Option

Ces engagements sont constitutifs d'options de vente accordées aux actionnaires minoritaires, qui conduisent, conformément aux dispositions de la norme IAS 32, à donner aux intérêts minoritaires concernés le caractère de dettes et non de capitaux propres.

Les engagements de Put conclus à compter du 1er janvier 2010 sont comptabilisés en dette à la valeur actuelle du prix d'exercice, à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des intérêts minoritaires sont intégralement comptabilisées dans les Réserves consolidées, part du Groupe.

A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées avec impact dans les fonds propres. Si le rachat est effectué, le montant constaté en dette financière est contre-passé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire tel que défini par la norme IFRS 3.

Un swap option est la faculté pour un minoritaire d'échanger les titres détenus dans une filiale avec des titres nouvellement émis de la holding. La valorisation des titres nouvellement émis par la holding dans le cadre des contrats conclus par Baobab avec ses minoritaires se fait sur la base de la valeur comptable des filiales concernées. Le Groupe a estimé qu'une telle opération ne nécessitant pas la mobilisation de fonds extérieurs au Groupe, la reconnaissance d'un endettement financier par anticipation n'était pas requis.

2.24 GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette. Les contrats de garantie financière sont évalués à la juste valeur.

Les garanties financières données sont des engagements hors bilan. Le Groupe est

principalement concerné par l'émission de cautions au profit de ses filiales.

2.25 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la société-mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

2.26 UTILISATION D'ESTIMATION DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers exige des responsables la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la société fasse appel à l'exercice de leur jugement et utilise les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la société a recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes, et avoir un effet significatif sur les états financiers.

C'est notamment le cas pour :

- la détermination des dépréciations destinées à couvrir le risque de crédit.
- La juste valeur des actifs financiers
- Les provisions pour avantages postérieurs à l'emploi
- les estimations effectuées sur la base des données prévues dans le business plan des filiales (estimation de la valeur actualisée des dettes liées au rachat des minoritaires). Cette évaluation requiert que le Groupe fasse des estimations de flux futurs de trésorerie et de taux d'actualisation.
- activation des impôts différés actifs. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables

futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs.

2.27 INFORMATION SECTORIELLE

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan consolidé du Groupe. L'information sectorielle est fondée sur les secteurs d'activité de la Holding (Les secteurs d'activité de Baobab représentent des groupes d'actifs et d'activités affectés à la fourniture de produits ou de services financiers, soumis à des risques différents et générant des rendements différents) ainsi que sur les secteurs géographiques (Chaque secteur géographique opère également dans un environnement économique particulier et fournit des produits ou des services soumis à des risques et générant des rendements différents).

NOTE 3 – GOODWILL

	2019	2018
Goodwill ouverture	612	693
Variation sur minoritaires	(523)	0
Acquisition RDC	0	0
FIDES		(82)
Goodwill clôture	89	612
	2019	2018
Goodwill sur Baobab Zimbabwe	0	523
Goodwill sur Microcred RDC	89	89
Goodwill clôture	89	612

Des tests de dépréciation ont été effectués sur la base de business plans à 5 ans. Compte tenu de la situation politique et monétaire au Zimbabwe, le Goodwill généré lors de l'acquisition de la filiale Zimbabwéenne a été déprécié à 100 %.

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

VALEUR BRUTE	Clôture 2018	Acquisitions	Cessions/ Mises au rebut	Autres variations	"Entrée de périmètre"	Effet change	Clôture 2019
Concessions, licences et autres actifs similaires	3 852	25	(42)	0	0	(1)	3 833
Droit au bail	659	35				(17)	678
Fond de commerce		50					50
Autres immobilisations incorporelles	42	11		0	0	2	56
Immobilisations en cours	651	340			0	1	992
TOTAL	5 204	461	(42)	0	0	(14)	5 608

AMORTISSEMENTS	Clôture 2018	Acquisitions	Cessions/ Mises au rebut	Autres variations	"Entrée de périmètre"	Effet change	Clôture 2019
Concessions, licences et autres actifs similaires	2 529	465	(41)	(3)		5	2 954
Droit au bail	19	10		(8)		(1)	20
Autres immobilisations incorporelles	31	14				1	45
TOTAL	2 579	488	(41)	(11)	0	5	3 020

VALEUR NETTE	Clôture 2018	Clôture 2019
Concessions, licences et autres actifs similaires	1 323	879
Droit au bail	640	658
Fonds de commerce		50
Autres immobilisations incorporelles	12	11
Immobilisations en cours	651	992
TOTAL	2 626	2 589

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

5.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

VALEUR BRUTE	Clôture 2018	Acquisitions	Cessions/ Mises au rebut	Autres variations	"Entrée de périmètre"	Effet change	Clôture 2019
Terrain	152	284					436
Matériel de bureau et informatique	9 005	941	(567)	(135)		(346)	8 898
Agencements / installations	14 440	1 436	(454)	131		(124)	15 428
Véhicules	4 354	1 552	(661)	0		(264)	4 981
Avances sur immobilisations	41	14		0		0	55
Immobilisations en cours	65	282	0	(1)		0	347
TOTAL	28 058	4 509	(1 682)	(5)	0	(734)	30 146

AMORTISSEMENTS	Clôture 2018	Acquisitions	Cessions/ Mises au rebut	Autres variations	"Entrée de périmètre"	Effet change	Clôture 2019
Matériel de bureau et informatique	5 470	1 057	(451)	(118)		(255)	5 702
Agencements / installations	7 655	1 826	(568)	171		(57)	9 026
Véhicules	2 780	777	(585)			(232)	2 739
Avances sur immobilisations							
Immobilisations en cours							
TOTAL	15 904	3 659	(1 604)	53	0	(545)	17 467

VALEUR NETTE	Clôture 2018	Clôture 2019
Terrains	Clôture 2018 152	Clôture 2019 436
Matériel de bureau et informatique	3 535	3 196
Agencements / installations	6 786	6 402
Véhicules	1 575	2 242
Avances sur immobilisations	41	55
Immobilisations en cours	65	347
TOTAL	12 154	12 679

Les immobilisations corporelles sont constituées de matériel de bureau, de matériel informatique, de véhicules, d'agencements et aménagements. Aucune des institutions du Groupe Baobab ne détient d'immeuble dans ses immobilisations, l'ensemble des

filiales étant locataire de ses locaux. De façon générale, l'augmentation des immobilisations corporelles s'explique par les besoins liés à l'ouverture de nouvelles agences au cours de l'année 2019.

5.2 DROITS D'UTILISATION

	Ouverture	Impact première application IFRS 16	Augmentations/ Dotations	Diminutions/ Reprises	Autres mouvements	Clôture
Valeurs brutes		10 656	1 644			12 300
Amortissements et dépréciations			(3 273)			(3 273)
Valeur nette des droits d'utilisation	0	10 656	(1 629)	0	0	9 027

Les droits d'utilisation comptabilisés par le Groupe correspondent essentiellement aux droits relatifs aux contrats de location des bureaux et agences commerciales.

NOTE 6 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2018	Augmentation	Diminution	Entrée de périmètre	Effet change	2019
Dépôts et cautionnements	1 941	38	(308)	0	3	1 674
Titres de participations non consolidés	0	144	0			144
Total	1 941	182	(308)	0	3	1 818

Le poste « dépôts et cautionnements » correspond principalement :

- à des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location.
- et à un dépôt d'un million d'euros effectué sur un compte à terme à titre d'acte de nantissement souscrit auprès d'un

établissement bancaire pour constituer une garantie en faveur de la filiale Baobab Zimbabwe dans le cadre d'une demande de financement de cette dernière. Durant l'année 2019, cette garantie est passé à 0,7 M€ suite à une réduction de l'exposition de la filiale.

NOTE 7 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

	Compte de résultat	Bilan
France	1 196	2 649
Madagascar	(82)	108
Sénégal	166	1 519
Nigeria	7	39
Côte d'Ivoire	0	0
Nanchong	34	2 284
Sichuan	0	0
Mali	(289)	1 081
Tunisie	(61)	344
Zimbabwe	11	198
Burkina Faso	(128)	114
RDC	(1 128)	286
Baobab Plus Côte d'Ivoire	114	117
Baobab Services Madagascar	25	62
Baobab Plus Mali	20	20
Baobab Plus Sénégal	17	17
Total	(97)	8 840

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés ont été constatés sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue

à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

	Impôts différés / reports déficitaires
France	2 507
Sénégal	0
Nigeria	0
Nanchong	0
Sichuan	0
Mali	608
Tunisie	0
Zimbabwe	151
Burkina Faso	0
RDC	0
Baobab Côte d'Ivoire	0
Baobab Services Madagascar	53
Baobab Plus Côte d'Ivoire	117
Baobab Plus Holding	56
Total	3 492

Compte-tenu de l'activité du Groupe, son modèle économique et les perspectives de développement sur les différents marchés, le Groupe anticipe des résultats d'exploitation futurs permettant l'imputation de ces reports déficitaires.

Les impôts différés sur déficits reportables ont été reconnus sur la base de Business

plans de 5 ans qui est l'horizon sur lequel le Groupe prévoit utiliser la quasi-totalité de ces déficits.

Compte tenu des performances négatives consécutives de Baobab RDC, le Groupe a choisi de ne pas reconnaître les impôts différés sur déficits reportables de la filiale.

NOTE 8 – ACTIFS COURANTS

8.1 STOCKS

Aux termes de la norme IAS 2, les stocks sont des actifs détenus pour être vendus dans le cours normal de l'activité, des actifs en cours de production pour une telle vente ou des matières premières ou fournitures devant être consommées dans le processus de production. Les stocks au 31 décembre 2019 s'élèvent à 2,3 M€ et correspondent aux

marchandises relatives à l'activité annexe « Baobab plus » (lampes solaires, tablettes et téléphones). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette de réalisation des marchandises est inférieure au coût de revient comptabilisé.

8.2 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

		Prêts à la clientèle	Total
2019	Valeur brute	714 462	714 462
	Provision	(51 070)	(51 070)
	Valeur nette	663 393	663 393
2018	Valeur brute	696 639	696 639
	Provision	(52 868)	(52 868)
	Valeur nette	643 772	643 772

Le taux moyen de provision sur l'en-cours de portefeuille s'élève à 7,15 % à fin 2019 contre 7,59 % à fin 2018.

Les actifs financiers au coût amorti font systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées dès l'octroi des prêts ou la conclusion des engagements sans attendre l'apparition d'une indication objective de dépréciation.

Pour déterminer le montant des dépréciations ou provisions à comptabiliser à chaque arrêté, ces actifs et engagements sont répartis en trois catégories en fonction de l'évolution du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Une dépréciation ou provision pour risque de crédit doit être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories.

Le critère utilisé pour le classement en ces catégories est le nombre de jours d'impayés du contrat :

Stages	Critères
Strate 1 (contrats sains n'ayant pas subi une augmentation significative de leur risque de crédit)	Tous les contrats ayant, à la date de clôture, un nombre de jour d'impayés inférieur ou égal à 30.
Strate 2 (contrats sains ayant subi une augmentation significative de leur risque de crédit)	Tous les contrats ayant, à la date de clôture, entre 31 et 90 jours d'impayés.
Strate 3 (contrats en défaut)	Tous les contrats ayant, à la date de clôture, un nombre de jours d'impayés supérieur ou égal à 91.

L'observation des provisions par « strate » au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2019 par pays est la suivante :

IFRS 9

Pays	Strate 1	Strate 2	Strate 3	"Dépréciation actifs financiers 31/12/2018"
Sénégal	465	352	6 544	7 361
Madagascar	227	555	8 142	8 924
Nigeria	73	82	1 439	1 595
Côte d'Ivoire	1 268	846	15 913	18 028
Mali	84	296	3 293	3 673
Tunisie	9	56	191	257
Zimbabwe	16	1	1 669	1 687
Burkina Faso	49	60	205	314
RDC	56	189	875	1 120
Chine	863	306	8 739	9 908
TOTAL 31/12/2018	3 112	2 745	47 011	52 868

IFRS 9

Pays	Strate 1	Strate 2	Strate 3	Dépréciation actifs financiers 31/12/2019
Sénégal	533	585	8 393	9 510
Madagascar	310	321	13 427	14 058
Nigeria	127	90	1 328	1 546
Côte d'Ivoire	810	450	12 005	13 264
Mali	168	147	2 915	3 230
Tunisie	12	104	1 040	1 155
Zimbabwe	2	0	86	88
Burkina Faso	39	47	494	580
RDC	222	86	2 316	2 624
Chine	436	506	4 072	5 014
TOTAL 31/12/2019	2 657	2 337	46 076	51 070

Les dépréciations observées concernent uniquement les prêts et créances au coût amorti.

L'analyse de la variation entre 2018 et 2019 de la dépréciation par strate se présente comme suit :

	STRATE 1	STRATE 2	STRATE 3	TOTAL
Solde au 31/12/2018	3 112	2 745	47 011	52 868
Production et acquisition	2 998	2 935	3 511	9 444
Décomptabilisation et transferts entre statuts	(3 453)	(3 343)	(4 445)	(11 242)
Solde au 31/12/2019	2 657	2 337	46 076	51 070

NOTE 9 – AUTRES CRÉANCES

	2019	2018
Avances et acomptes fournisseurs	1 164	1 071
Créances clients	59	134
Créances Etat	3 645	1 383
Autres créances	13 709	12 008
Charges constatées d'avance	2 162	2 509
Total	20 738	17 106

Le poste «Autres créances» comprend essentiellement :

- aux créances clients relatives à l'activité «Baobab Plus » pour environ 5 M€
- une créance de 1,1 M€ vis-à-vis de l'ex-partenaire Money Express pour Baobab Côte d'Ivoire. Cette créance a fait l'objet d'une provision pour risque et charge du même montant au passif (cf. note 12).
- De crédits frauduleux déclassés du portefeuille et entièrement dépréciés par ailleurs pour 1,4 M€

- à des dépôts sur comptes rémunérés effectués par les filiales pour rentabiliser leur trésorerie excédentaire ainsi que de remboursements en attente des compagnies d'assurance pour env. 4,4 M€
- des prêts au personnel et à des créances diverses

Les charges constatées d'avance sont principalement composées des loyers des agences payables d'avance.

NOTE 10 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2019	2018
Dépôts à vue et caisse	80 109	51 456
Dépôts à court terme	18 553	8 401
Total	98 662	59 857
Découverts bancaires	1 922	6 616
Trésorerie et équivalent de trésorerie	96 740	53 240

La hausse des dépôts provient majoritairement des filiales Baobab Madagascar (+3 M€), Baobab Sénégal (+3 M€) et Baobab Nigeria (+5 M€).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la société Baobab S.A.S s'élève à 77 807 KEUR. Le montant de la prime d'émission s'élève à 24 002 KEUR.

Le nombre d'actions de Microcred S.A.S se décompose ainsi :

ACTIONNAIRES	2019			2018		
	Shares	Capital	%	Shares	Capital	%
AXA Group	3 128 639	26 656 004	34,26 %	3 128 639	26 656 004	34,26 %
BEI	1 105 744	9 420 939	12,11 %	1 105 744	9 420 939	12,11 %
Maj Invest	1 618 577	13 790 276		1 618 577	13 790 276	
DMP	927 452	7 901 891	10,16 %	927 452	7 901 891	10,16 %
MIFIF II	691 125	5 888 385	7,57 %	691 125	5 888 385	7,57 %
APIS	2 079 942	17 721 106	22,78 %	2 079 942	17 721 106	22,78 %
NMI	1 079 884	9 200 612	11,82 %	1 079 884	9 200 612	11,82 %
Autres	119 523	1 018 336	1,31 %	118 519	1 009 782	1,30 %
TOTAL	9 132 309	77 807 273	100 %	9 131 305	77 798 719	100 %

NOTE 12 – PASSIFS NON COURANTS

12.1 PASSIFS NON COURANTS

	2019	2018
Provisions non courantes	2 962	1 775
Dettes sur put options	4 933	6 239
Emprunts à long terme	226 614	216 087
Intérêts courus sur emprunts long terme	1 073	798
Total	235 583	224 901

● *Provisions non courantes*

Le poste « provisions non courantes » est composé essentiellement d'une provision pour risques et charges de 1,1 M€ chez Baobab Côte d'Ivoire et concerne un litige commercial ainsi que des provisions pour risque RH et risques fiscaux divers (hors IFRIC23) pour 0,9 M€.

Ce poste inclut également des provisions pour avantages aux personnels pour 0,5 M€ :

- Baobab S.A.S : 49 K€
- Baobab Sénégal : 92 K€ (la filiale ayant déjà cotisé auprès d'un organisme d'assurance pour un complément de 276 K€)
- Baobab Côte d'Ivoire : 178 K€
- Baobab Mali : 45 K€ (la filiale ayant déjà cotisé auprès d'un organisme d'assurance pour un complément de 80K€)
- Baobab Services : 63 K€
- Baobab Burkina Faso : 53 K€
- Entités Baobab Plus : 27 K€

● *Dettes sur Put options*

Il s'agit de la valorisation au 31 décembre 2019 du montant que devrait déboursier le Groupe pour acquérir des parts de minoritaires dans certaines de ses filiales en vertu de l'engagement du Groupe à acquérir ces parts dans le cadre de Put options (cf. note 2.24)

● *Emprunts à long terme*

De façon générale, les filiales ont la possibilité soit de se refinancer auprès de Baobab S.A.S., à travers des avances en compte courant d'actionnaire en fonction de limites octroyées par le Conseil de Surveillance de Baobab S.A.S., soit localement auprès des établissements financiers. Le poste comprend uniquement le refinancement externe au Groupe.

La hausse de 11 M€ des emprunts long terme s'explique principalement par un emprunt complémentaire de 10 M€ contracté par la holding pour financer les acquisitions de parts de minoritaires dans les filiales. L'endettement des filiales est resté globalement similaire à l'année précédente.

L'ensemble des souscriptions et renouvellements d'emprunts ont pour objectif le développement des filiales opérationnelles.

12.2 DETTES SUR DROITS D'UTILISATION

	Ouverture	Changement de mode de consolidation (nouveau mode)	Augmentation	Diminution (Cess, Remb.)	Reclassement	Autres mouvements	Clôture
Dette sur droit d'utilisation - non courant		8 897	1 542	(2 097)	(2 139)	0	6 203
Dette sur droit d'utilisation - courant		595	0	0	2 139	0	2 733
Intérêts courus sur emprunts							0
DETTES DE LOCATION (IFRS)	0	9 492	1 542	(2 097)	0	0	8 937

Il s'agit de la contrepartie aux droits d'utilisation dans le cadre de l'application d'IFRS 16 (cf note 5).

NOTE 13 – PASSIFS COURANTS

	2019	2018
Dettes fournisseurs	4 856	3 494
Autres créditeurs / Dettes financières courantes	151 745	142 185
- Découverts bancaires	1 922	6 616
- Emprunts court terme	120 714	111 164
- Intérêts sur emprunts	4 190	4 562
- Produits constatés d'avance	1 533	999
- Dettes sociales	7 599	5 683
- Dettes fiscales hors impôts sur les sociétés	3 721	2 966
- Intérêts courus sur dépôts à terme	1 335	1 762
- Autres créditeurs	7 997	8 432
- Dettes court terme sur droits d'utilisation	2 733	
Etat, impôt sur les sociétés	6 844	4 778
Dépôts de la clientèle	256 690	236 141
Total	420 135	386 597

La baisse des découverts bancaires a été constatée chez les filiales Baobab Sénégal et Baobab Mali respectivement pour (-3 M€) et pour (-2 M€).

Les emprunts à court terme ont augmenté de 10 M€ sur le groupe. Cette augmentation provient principalement de Madagascar (+4,5 M€), des entités chinoises (+3 M€), de la RDC (+3,6 M€) et de la Côte d'Ivoire (-2 M€).

La dette court terme sur droits d'utilisation est liée à l'application de la norme IFRS 16 (cf note 12.2)

Les passifs courants sont également composés de 256 M€ de dépôts de la clientèle à fin 2019 contre 236 M€ à fin 2018. L'augmentation du poste est corrélée à l'augmentation des prêts, dans la majorité des filiales Baobab, les clients ayant l'obligation de faire un dépôt cash pour l'obtention d'un prêt. Par ailleurs le Groupe a misé sur l'épargne institutionnelle comme source alternative de financement de ses activités dans les filiales.

NOTE 14 – VENTILATION DE CERTAINS ACTIFS / PASSIFS DU BILAN SELON DURÉE RÉSIDUELLE

Le tableau ci-dessous présente les deux principaux agrégats du bilan du Groupe Baobab ayant une maturité supérieure à 3 mois. La plupart des autres actifs/passifs du bilan ont une maturité inférieure à 3 mois.

	< 3 MOIS	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	2019
Trésorerie	74 615	18 561	5 497		98 672
Encours de prêts à la clientèle	120 919	524 831	68 710		714 459
Autres créances	9 868	9 329	1 542	0	20 738
Total	205 401	552 720	75 748	0	833 869

	< 3 MOIS	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	2019
Dépôts de la clientèle	71 173	123 754	39 956	21 808	256 690
Dettes financières	38 893	92 511	187 712	41 309	360 426
Autres dettes	18 225	11 051	3 277	0	32 553
Total	128 291	227 316	230 946	63 117	649 669

NOTE 15 – EFFECTIFS AU 31.12.2019

	Agents commerciaux	Autres employés	Total 2019	Total 2018
France		58	58	68
Services		62	62	84
Madagascar	329	303	632	608
Sénégal	461	257	718	716
Chine	316	234	550	568
Nigeria	330	254	584	517
Côte d'Ivoire	484	131	615	644
Mali	166	154	320	287
Tunisie	171	133	304	295
Zimbabwe	35	49	84	90
Burkina Faso	112	58	170	158
RDC	100	74	174	192
Total	2 504	1 767	4 271	4 227

NOTE 16 – RÉSULTAT PAR ACTION

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base par action, pour l'ensemble des activités :

	2019	2018
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère (en KEUR)*	15 456	10 592
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	9 131 807	9 131 305
Nombre total d'actions à la clôture	9 132 309	9 131 305
Résultat sur nombre moyen d'actions pondérées en Euros	1,69	1,16

NOTE 17 – INFORMATION SECTORIELLE

● Provisions non courantes 2019

ACTIF	2019	Holding	Institutions	Intragroupes
Ecarts d'acquisition	89		89	
Immobilisations incorporelles	2 589	1 817	772	
Immobilisations corporelles	12 679	486	12 193	
Droits d'utilisation	9 027	831	8 196	
Immobilisations financières	1 818	0	1 818	
Impôts différés actifs	8 840	2 682	6 157	
Stocks	2 342	802	1 539	
Prêts (encours brut)	714 462		714 462	
Provisions sur prêts	(51 070)		(51 070)	
Prêts (encours net)	663 393		663 393	
Autres créances	20 738	14 061	6 677	
Trésorerie et équivalent trésorerie	98 662	7 762	90 901	
TOTAL ACTIF	820 176	28 442	791 735	0

PASSIF	2019	Holding	Institutions	Intragroupes
Fonds propres	158 255	(7 826)	166 081	
Provisions	2 962	772	2 190	
Passifs non courants	238 824	29 710	209 114	
Passifs courants	420 135	5 785	414 350	0
TOTAL PASSIF	820 176	28 442	791 735	0

EN KEUR	2019	Holding	Filales	Baobab Plus
Produit net d'exploitation	141 261	2 373	129 715	9 174
Revenus nets sur prêts	109 574	0	109 574	
Intérêts reçus sur prêts	143 125	0	143 125	
Commissions sur prêts	19 027	0	19 027	
Frais, pénalités et autres revenus sur prêts	9 735	0	9 735	
Intérêts versés et charges assimilées	(39 299)	0	(39 299)	
Dotations aux provisions sur prêts à la clientèle et pertes sur prêts	(23 013)	0	(23 013)	
Revenus des autres activités	31 687	2 373	20 141	9 174
Subventions d'exploitation	1 999	1 384	245	370
Autres produits	29 688	989	19 896	8 804
Charges d'exploitation	(103 404)	(19 363)	(75 404)	(8 637)
Charges externes	(37 058)	(7 250)	(23 295)	(6 513)
Charges de personnel	(51 454)	(10 023)	(40 099)	(1 332)
Impôts et taxes	(5 422)	(444)	(4 979)	
Dotations d'exploitation	(9 470)	(1 646)	(7 031)	(793)
Résultat opérationnel	37 857	(16 990)	54 311	536
Résultat financier	(2 542)	(1 632)	(704)	(206)
Résultat courant avant impôts	35 314	(18 622)	53 606	330
Charges d'impôts	(9 584)	1 094	(10 834)	155
Intragroupes		15 237	(14 154)	(1 082)
Résultat net de l'ensemble consolidé	25 730	(2 292)	28 619	(597)
Intérêts minoritaires	10 274		10 274	
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	15 456	(2 292)	18 345	(597)

● *Provisions non courantes 2018*

ACTIF	2018	Holding	Institutions	Intragroupes
Ecarts d'acquisition	612		612	
Immobilisations incorporelles	2 626	1 803	823	
Immobilisations corporelles	12 154	495	11 659	
Immobilisations financières	1 941	1 125	815	
Impôts différés actifs	12 361	1 586	10 775	
Stocks	1 127	604	524	
Prêts (encours brut)	696 639		696 639	
Provisions sur prêts	(52 868)		(52 868)	
Prêts (encours net)	643 772		643 772	
Autres créances	17 106	19 670	12 317	(14 881)
Trésorerie et équivalent trésorerie	59 857	4 387	55 470	
TOTAL ACTIF	751 554	29 669	736 766	(14 881)

PASSIF	2018	Holding	Institutions	Intragroupes
Fonds propres	140 056	284	139 773	
Provisions	1 775	206	1 569	
Passifs non courants	223 125	23 377	199 748	
Passifs courants	386 597	5 803	395 675	(14 881)
TOTAL PASSIF	751 554	29 669	736 766	(14 881)

EN KEUR	2018	Holding	Filales	Baobab Plus
Produit net d'exploitation	118 991	3 489	111 719	3 784
Revenus nets sur prêts	90 797	0	90 797	
Intérêts reçus sur prêts	122 513	0	122 513	
Commissions sur prêts	16 202	0	16 202	
Frais, pénalités et autres revenus sur prêts	9 084	0	9 084	
Intérêts versés et charges assimilées	(33 799)	0	(33 799)	
Dotation aux provisions sur prêts à la clientèle et pertes sur prêts	(23 203)"	0	(23 203)	
Revenus des autres activités	28 194	3 489	20 922	3 784
Subventions d'exploitation	2 669	1 933	95	641
Autres produits	25 525	1 556	20 827	3 142
Charges d'exploitation	(93 226)	(18 856)	(71 833)	(2 537)
Charges externes	(37 006)	(7 634)	(27 933)	(1 439)
Charges de personnel	(47 230)	(9 522)	(36 948)	(760)
Impôts et taxes	(4 121)	(698)	(3 422)	
Dotations d'exploitation	(4 868)	(1 002)	(3 529)	(337)
Résultat opérationnel	25 765	(15 368)	39 886	1 247
Résultat financier	(1 695)	(1 058)	(468)	(169)
Résultat courant avant impôts	24 070	(16 425)	39 418	1 078
Charges d'impôts	(6 256)	756	(6 953)	(59)
Intragroupes		8 424	(7 258)	(1 166)
Résultat net de l'ensemble consolidé	17 814	(7 246)	25 207	(148)
Intérêts minoritaires	7 222		7 222	
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	10 592	(7 246)	17 985	(148)

● Répartition par zone géographique 2019

ACTIF	2019	France	Afrique	Asie	Intragroupes
Ecart d'acquisition	89		89		
Immobilisations incorporelles	2 589	1 767	789	33	
Immobilisations corporelles	12 679	304	12 141	234	
Droits d'utilisation	9 027	1 721	6 189	1 117	
Immobilisations financières	1 818	802	874	143	
Impôts différés actifs	8 840	2 721	3 835	2 284	
Stocks	2 342	2	2 339		
Prêts (encours brut)	714 462		517 369	197 093	
Provisions sur prêts	(51 070)		(46 056)	(5 014)	
Prêts (encours net)	663 393		471 314	192 079	
Autres créances	20 738	14 061	4 341	2 336	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	98 662	7 194	68 522	22 946	
TOTAL ACTIF	820 176	28 573	570 433	221 172	0

PASSIF	2019	France	Afrique	Asie	Intragroupes
Fonds propres	158 255	(7 990)	73 400	92 845	
Provisions	2 962	709	2 254	0	
Passifs non courants	238 824	29 710	147 777	61 337	
Passifs courants	420 135	6 144	347 003	66 989	0
TOTAL PASSIF	820 176	28 573	570 433	221 172	0

EN KEUR	2019	France	Afrique	Asie
Produit net d'exploitation	141 261	2 034	109 855	29 373
Revenus nets sur prêts	109 574	0	80 233	29 341
Intérêts reçus sur prêts	143 125	0	103 598	39 527
Commissions sur prêts	19 027	0	16 677	2 350
Frais, pénalités et autres revenus sur prêts	9 735	0	9 409	326
Intérêts versés et charges assimilées	(39 299)	0	(28 654)	(10 646)
Dotations aux provisions sur prêts à la clientèle et pertes sur prêts	(23 013)	0	(20 798)	(2 215)
Revenus des autres activités	31 687	2 034	29 622	31
Subventions d'exploitation	1 999	1 384	615	0
Autres produits	29 688	651	29 007	31
Charges d'exploitation	(103 404)	(16 687)	(72 185)	(14 532)
Charges externes	(37 058)	(6 520)	(27 884)	(2 654)
Charges de personnel	(51 454)	(8 386)	(32 378)	(10 690)
Impôts et taxes	(5 422)	(329)	(4 888)	(206)
Dotations d'exploitation	(9 470)	(1 452)	(7 036)	(982)
Résultat opérationnel	37 857	(14 653)	37 669	14 840
Résultat financier	(2 542)	(1 632)	(1 105)	195
Résultat courant avant impôts	35 314	(16 285)	36 565	15 035
Charges d'impôts	(9 584)	1 196	(7 192)	(3 589)
Intragroupes		12 702	(10 182)	(2 521)
Résultat net de l'ensemble consolidé	25 730	(2 387)	19 191	8 926
Intérêts minoritaires	10 274	0	7 698	2 576
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	15 456	(2 387)	11 494	6 349

● Répartition par zone géographique 2018

ACTIF	2019	France	Afrique	Asie	Intragroupes
ACTIF	612		26	586	
Ecart d'acquisition	2 626	1 798	26	43	
Immobilisations incorporelles	12 154	122	784	279	
Immobilisations corporelles	1 941	1 453	845	0	
Immobilisations financières	12 361	2	8 674	2 234	
Impôts différés actifs	1 127		1 125		
Stocks	696 639		500 721	195 918	
Prêts (encours brut)	(52 868)		(42 960)	(9 908)	
Provisions sur prêts	643 772		457 761	186 010	
Prêts (encours net)	17 106	19 861	10 672	2 026	(15 453)
Autres créances	59 857	4 178	51 405	4 273	
Trésorerie et équivalent trésorerie	59 857	4 178	51 405	4 273	
TOTAL ACTIF	751 554	28 511	543 046	195 451	(15 453)

PASSIF	2018	France	Afrique	Asie	Intragroupes
Fonds propres	140 056	428	55 431	84 197	
Provisions	1 775	160	1 616	0	
Passifs non courants	223 125	23 377	150 141	49 608	
Passifs courants	386 597	4 546	335 858	61 646	(15 453)
TOTAL PASSIF	751 554	28 511	543 046	195 451	(15 453)

EN KEUR	2018	France	Afrique	Asie
Produit net d'exploitation	118 803	4 708	87 949	26 146
Revenus nets sur prêts	90 609	0	64 505	26 104
Intérêts reçus sur prêts	122 513	0	88 537	33 976
Commissions sur prêts	16 202	0	14 059	2 143
Frais, pénalités et autres revenus sur prêts	9 084	0	8 826	258
Intérêts versés et charges assimilées	(33 799)	0	(24 865)	(8 934)
Dotations aux provisions sur prêts à la clientèle et pertes sur prêts	(23 391)	0	(22 052)	(1 339)
Revenus des autres activités	28 194	4 708	23 444	42
Subventions d'exploitation	2 669	2 574	95	0
Autres produits	25 525	2 134	23 349	42
Charges d'exploitation	(93 038)	(14 016)	(64 756)	(14 266)
Charges externes	(37 006)	(5 493)	(28 001)	(3 512)
Charges de personnel	(47 230)	(7 471)	(29 463)	(10 296)
Impôts et taxes	(4 121)	(441)	(3 499)	(181)
Dotations d'exploitation	(4 680)	(611)	(3 794)	(276)
Résultat opérationnel	25 765	(9 308)	23 193	11 880
Résultat financier	(1 695)	(1 032)	(595)	(67)
Résultat courant avant impôts	24 070	(10 340)	22 598	11 813
Charges d'impôts	(6 256)	764	(4 341)	(2 679)
Intragroupes		6 261	(3 722)	(2 539)
Résultat net de l'ensemble consolidé	17 814	(3 315)	14 534	6 595
Intérêts minoritaires	7 222	0	5 316	1 907
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	10 592	(3 315)	9 219	4 689

NOTE 18 – PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont essentiellement composés des intérêts, frais et commissions perçus sur les prêts. La répartition des produits par entités se présente de la façon suivante :

• *Revenus de l'activité de prêts à la clientèle*

<i>Produits</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
Intérêts reçus sur prêts	143 124	122 513
Madagascar	17 233	19 562
Sénégal	27 492	21 630
Chine	39 527	33 976
Nigeria	11 313	7 430
Côte d'Ivoire	24 142	21 600
Mali	5 321	4 811
Tunisie	7 787	5 631
Zimbabwe	1 415	1 986
Burkina Faso	4 239	2 413
RDC	4 654	3 474
Baobab SA	0	0
Commissions sur prêts	19 027	16 202
Madagascar	1 541	1 746
Sénégal	5 658	5 519
Chine	2 350	2 143
Nigeria	984	976
Côte d'Ivoire	2 276	1 449
Mali	2 832	2 297
Tunisie	1 463	1 096
Zimbabwe	215	364
Burkina Faso	983	350
RDC	726	262
Frais, pénalités / autres revenus	9 735	9 084
Madagascar	956	867
Sénégal	3 177	2 501
Chine	326	258
Nigeria	222	156
Côte d'Ivoire	3 448	4 084
Mali	646	469
Tunisie	107	130
Zimbabwe	14	33
Burkina Faso	465	234
RDC	375	354
TOTAL	171 885	147 799

Les points significatifs à noter sur les revenus liés à l'activité de prêts à la clientèle sont les suivants :

- Hausse des revenus pour la majorité des filiales
- Des revenus des prêts à la clientèle en hausse de 16 % soit 24 M€ pour le Groupe

● *Revenus de l'activité de prêts à la clientèle*

EN KEUR	2019	2018
Subventions	1 999	2 669

Les autres produits correspondent à des subventions d'exploitation reçues principalement :

- par la holding (1 M€) dans le cadre du financement par les bailleurs de fonds de l'assistance technique fournie par la Holding aux filiales
- Et par les entités Baobab Plus (0,6 M€).

NOTE 19 – DOTATIONS AUX PROVISIONS / PERTES SUR PRÊTS

Les dotations aux provisions / pertes sur prêts recouvrent la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de prêts à la clientèle.

EN KEUR	2019	2018
Madagascar	(5 465)	(3 191)
Sénégal	(3 774)	(4 212)
Chine	(2 215)	(1 339)
Nigeria	(856)	(660)
Côte d'Ivoire	(7 020)	(10 340)
Mali	(934)	(1 809)
Tunisie	(355)	(352)
Zimbabwe	140	66
Burkina Faso	(363)	(244)
RDC	(1 864)	(1 114)
Baobab +	(307)	(197)
TOTAL	(23 013)	(23 391)

En dépit de la hausse du portefeuille, le coût du risque a été stabilisé sur l'exercice 2019, en comparaison à 2018, grâce à une meilleure gestion du risque de crédit et un suivi plus régulier de l'ECL (Expected Credit Loss) suite à l'adoption d'IFRS 9, permettant ainsi de prendre les décisions de gestion idoines.

NOTE 20 – CHARGES D'EXPLOITATION

EN KEUR	2019	2018
Charges externes	(42 481)	(41 127)
Achats et charges externes	(37 058)	(37 006)
Impôts, taxes et versements assimilés	(5 422)	(4 121)
Charges de personnel	(51 454)	(47 230)
Dotations d'exploitation	(9 470)	(4 680)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(7 844)	(3 958)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(502)	(354)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(900)	(85)
Dotations aux provisions pour retraite	(225)	(283)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(103 404)	(93 038)

En 2018, les charges d'exploitation ont été globalement maîtrisées avec une hausse de 3,4 % par rapport à l'année précédente. Ces charges se répartissent en :

- 51 454 K€ de charges de personnel, +9 % vs 2018; elles sont réparties à 63 % sur l'Afrique, 21 % sur la Chine et 16 % sur les holdings françaises.
- Les achats et charges externes sont restées stables par rapport à 2018. Ce poste inclut :
 - Des dépenses de missions, ayant pour objectif de s'assurer du correct développement des entités (participation aux conseils, contrôle des systèmes d'information, etc) et de permettre la recherche de nouveaux investisseurs pour le groupe Baobab.
 - Le Poste « locations des locaux des

agences et charges afférentes » a été fortement réduit (env 4 M€) en raison de l'application d'IFRS 16 ; à ces charges se sont substituées les dotations aux amortissements relatives aux droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur les dettes financières y afférentes.

- Des dépenses informatiques concernant essentiellement la maintenance de l'outil informatique actuel et le développement du logiciel de gestion des prêts.
- La hausse des dotations aux amortissements sur immobilisations est due à l'application d'IFRS 16 est relative aux dotations constatées sur les droits d'utilisation en substitution des charges locatives.

NOTE 21 – RÉSULTAT FINANCIER

En 2019, le résultat financier se décompose comme suit :

EN KEUR	2019	2018
Produits financiers	2 493	1 679
Gains de change	406	346
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	554	163
Autres produits financiers	1 532	1 171
Charges financières	(5 035)	(3 374)
Pertes de change	(1 168)	(533)
Dotations provisions sur titres et amortissements	0	0
Charges financières sur droits d'utilisation	(614)	
Autres charges financières	(3 253)	(2 841)
TOTAL	(2 542)	(1 695)

Les produits financiers correspondent essentiellement à des revenus de placement effectués par les filiales avec leur excédent de trésorerie.

La hausse des pertes de change est essentiellement constatée par la filiale Zimbabwéenne (-0.9 M€) suite à la dévaluation de la devise locale en février 2019 et la forte chute du cours.

Les charges financières sur droits d'utilisation correspondent aux charges d'intérêts calculées sur les dettes financières estimées dans le cadre d'IFRS 16 (cf 2.1). Les taux d'intérêts utilisés sont les taux d'endettement marginaux de chaque filiale.

NOTE 22 – RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

La charge d'impôt représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé. Le rapprochement entre la charge d'impôt et le produit du bénéfice comptable multiplié par le taux d'impôt applicable en France est le suivant pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2019, soit 28 % pour les bénéfices inférieurs à 500 K€ et 33,33 % au-delà.

	2019	2018
Résultat avant impôts	35 305	24 070
Montant théorique d'impôt sur les sociétés	(9 886)	(6 740)
Différentiel de taux d'imposition dans les filiales étrangères	2 776	1 549
Effet de changement de taux	(192)	(101)
Effet des différences permanentes	(985)	(827)
Impôt minimum forfaitaire	(164)	(117)
Impact IFRIC 23	(446)	
Non reconnaissance IDA	(661)	
Effet des autres retraitements	(26)	(21)
IMPÔT COMPTABILISÉ	(9 584)	(6 256)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	27,15 %	25,99 %

La hausse du taux effectif d'impôt en 2019 s'explique par :

- L'impact des charges d'impôt constatées au titre d'IFRIC23 (cf 2.1).
- La non reconnaissance d'impôts différés sur les déficits reportables de la filiale Baobab RDC, compte tenu de ses performances économiques.

NOTE 23 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES BANCAIRES DONNÉES		
	< 1 an	> 1 an
Total Garanties	4 363 291	19 333 619
Baobab Madagascar	31/12/2018	
Baobab Sénégal		
Baobab Côte d'Ivoire		
Baobab Nigeria	2 646 343	
Baobab Mali	1 018 518	7 368 369
Baobab Tunisie		
Baobab Burkina Faso		3 048 980
Baobab Zimbabwe		372 399
Microcred RDC	698 431	8 543 871
Total Lettres de confort	17 370 083	44 460 755
Baobab Madagascar		2 817 000
Baobab Sénégal	9 265 012	22 300 419
Baobab Côte d'Ivoire	3 043 073	6 817 940
Baobab Nigeria		
Baobab Mali	1 951 623	
Baobab Tunisie	761 228	7 463 853
Baobab Burkina Faso	2 349 147	4 928 123
Baobab Zimbabwe		133 420
Microcred RDC		

NOTE 24 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires payés aux auditeurs du Groupe Baobab peuvent être détaillés comme suit :

- honoraires pour services d'audit : ces services sont définis comme les missions de contrôle des comptes consolidés de la Holding et des comptes annuels des entités
- honoraires pour services liés aux services d'audit : ces services incluent notamment les diligences directement liées à la mission d'audit.

EN KEUR	2019	2018
Audit de la société Baobab S.A.S	102	80
Honoraires commissariat aux comptes	84	76
Services autres que la certification des comptes	18	4
Audit des filiales	410	402
Honoraires commissariat aux comptes	408	400
Services autres que la certification des comptes	2	2
TOTAL	512	482

NOTE 25 – PARTIES LIÉES

Au 31 décembre 2019, aucune transaction significative n'a été constatée entre le Groupe et les parties liées.

NOTE 26 – HYPERINFLATION ZIMBABWE

En février 2019, la banque centrale Zimbabweenne a adopté une nouvelle monnaie (le RTGS Dollar) qui a fait l'objet d'une dévaluation. Cette dévaluation n'a pas fait l'objet d'un traitement dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2018 car une variation de cours de monnaie survenant après la clôture d'un exercice doit être considérée comme une circonstance nouvelle apparaissant au moment où elle se produit et ne doit donc pas influencer l'établissement des comptes.

Le taux adopté par la banque centrale du Zimbabwe (la RBZ) lors de l'adoption de cette nouvelle monnaie était de 1 Zimbabwe \$ \approx 0,4 EUR

Au 31 décembre 2019, l'évolution de la devise locale est la suivante :

	2019	2018
Taux moyen Devise/EUR	0,25591084	0,84755100
Taux de clôture Devise/EUR	0,05319984	0,87375100

La monnaie Zimbabweenne s'est fortement dévaluée malgré les bonnes performances économiques de la filiale. La valeur nette sociale de la filiale s'est appréciée comme suit en devise locale (Zimbabwe Dollars):

	Capitaux propres en devises 31/12/2018	Affectation résultat N-1	Résultat	Augmentation de capital	Effet de change	Capitaux propres en devises 31/12/2019
Capital	6 544 415			2 161 408		8 705 823
Réserves	(5 112 694)	1 682 062				(3 430 632)
Ecart de change						0
Résultat	1 682 062	(1 682 062)	1 224 592			1 224 592
Total Capitaux propres sociaux	3 113 783		1 224 592	2 161 408		6 499 783

En revanche, du fait de la dégradation de l'environnement macroéconomique et monétaire, la contribution de la filiale Zimbabweenne dans la consolidation du Groupe Baobab s'est dégradée comme suit en Euros :

	Capitaux propres IFRS en Euros 31/12/2018	Affectation résultat N-1	Résultat	Augmentation de capital	Effet de change	Capitaux propres IFRS en Euros 31/12/2019
Capital	5 876 199			1 893 238		7 769 437
Réserves	(4 617 016)	1 386 082				(3 230 933)
Ecart de change	35 855				(4 581 508)	(4 545 653)
Résultat	1 386 082	(1 386 082)	327 378			327 378
"Total capitaux propres IFRS"	2 681 120		327 378	1 893 238		320 228

Cette forte dégradation a entraîné les conséquences suivantes pour le Groupe :

- Dans les comptes sociaux de la holding : dépréciation des titres de la filiale pour (-6) M€. Au 31 décembre 2019, la valeur résiduelle de ces titres est de 0,8 M€
- Dans les comptes consolidés : dépréciation de la totalité du Goodwill d'acquisition de la filiale pour (+0,5) M€

NOTE 27 – ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLÔTURE

Fin 2019, une maladie infectieuse émergente, appelée Covid-19 et provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2, a démarré dans la ville de Wuhan, en Chine centrale. Cette maladie s'est progressivement propagée dans le reste du monde entier durant le 1^{er} trimestre 2020.

Le 30 janvier 2020, l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) a qualifié l'épidémie d'urgence de santé publique de portée internationale et a prononcé l'état d'urgence sanitaire. Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré cette maladie comme étant une pandémie.

Pour le Groupe Baobab, cette crise sanitaire à fin mars a les conséquences suivantes :

- Au niveau du Groupe, une cellule de crise a été constituée dès début mars afin de prendre les mesures idoines sur de nombreux sujets : sécurité sanitaire des effectifs, gestion de la liquidité, anticipation du risque de crédit, impact sur le business ...

Cette cellule de crise inclut aussi bien des membres de la holding que des membres présents dans les différentes filiales pour une action globale et coordonnée.

A la date d'arrêté des comptes 2019, le Groupe n'a eu recours au chômage partiel dans aucune de ses juridictions (en France ou en filiales). Pour les filiales au sein desquelles des mesures de confinement ont été prises ou l'activité a été fortement ralentie, des mises en congés ont plutôt été appliquées avec un système de rotation des équipes notamment en agences.

Par ailleurs, l'analyse du risque de liquidité est suivie de façon très régulière et la situation de liquidité du Groupe est confortable à la date d'arrêté des comptes 2019 avec des excédents de trésorerie dans les différentes filiales et un risque maîtrisé concernant un éventuel retrait des dépôts des clients.

- En Chine, le premier pays touché par cette maladie, les mesures de confinement imposées ont entraîné un

fort ralentissement de l'activité et de ce fait, des conséquences en terme de déboursements et de risque crédit. Des délais de paiement ont été accordés à nos clients impactés par le Covid 19 avec un rééchelonnement d'environ 20 % du portefeuille (≈30 M€).

Compte tenu de la forte incertitude sur le comportement de ces clients à l'issue de la période de rééchelonnement, il est difficile, à la date d'arrêté des comptes 2019, d'avoir une estimation précise de la perte réelle attendue sur le portefeuille. A titre conservatoire, sur l'arrêté du 31 mars 2020, une provision complémentaire de l'ordre de 5 % a été passée au titre de ces crédits rééchelonnés. Des travaux sont en cours pour appliquer un facteur de Forward Looking sur le calcul de provisions.

- En Afrique, à la date d'arrêté des comptes, il s'agit du continent le moins impacté par la crise sanitaire. Cependant, les informations statistiques qui remontent sont prises avec beaucoup de précautions et à ce stade, l'impact le plus significatif sur une partie des clients du Groupe concerne le défaut d'approvisionnement en marchandises, notamment en provenance de la Chine, des clients de Baobab dans le cadre de leur activité, ainsi que la baisse d'activité du fait des mesures de confinement qui sont prises dans les différents pays.

À fin mars 2020, l'impact sur les déboursements de crédits ou sur le risque de crédit est assez limité. Des mesures gouvernementales sont de plus en plus prises dans les pays d'implantation de nos filiales pour accorder des gels d'échéance aux clients impactés par cette crise. A la date d'arrêté des comptes consolidés 2019, des travaux sont en cours pour une estimation raisonnable et justifiable de la nécessité de comptabiliser une provision complémentaire sur l'arrêté du 31 mars 2020 au titre de ces crédits spécifiques.

Conception et design



Wilfried Lia Bi
Graphiste

Jenny Randriamaherimanana
Chargée de rapports annuels

Marion Ivars
Directrice Communication



Baobab Group
(+33) 1 85 73 19 00

1 rue de Gramont
75002 Paris
France

www.baobab.bz |  **Baobab Group**